



OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE



SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS 2018	9
BREVETS D'INVENTION	11
I. ACTIVITES DE DÉPÔT	12
1. Demandes de brevets d'invention	12
2. Demandes de brevets d'invention d'origine marocaine	12
3. Demandes de brevets d'invention d'origine étrangère	13
4. Dépôts à l'international des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine selon le PCT	14
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE	14
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION	15
IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION	15
1. Répartition des brevets d'invention délivrés par domaine technologique	15
2. Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine	15
3. Maintien en vigueur des brevets d'invention	15
4. Les opérations postérieures	15
SIGNES DISTINCTIFS	17
I. MARQUES	18
1. Demandes d'enregistrement de marques	18
2. Examen des motifs absolus	20
3. Publication des demandes d'enregistrement de marques marocaines	21
4. Enregistrement de marques	21
A. Enregistrement de marques d'origine marocaine	21
B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées	21
C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées	21
5. Renouvellements	22
6. Les opérations postérieures	23
7. Les marques internationales (Maroc pays d'origine / Système de Madrid)	23
II. OPPOSITIONS	24
1. Evolution des oppositions	24
2. Analyse des oppositions par partie à l'opposition	24

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	25
1. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels	25
2. Publication des dessins et modèles industriels	26
3. Décisions de rejet des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels	27
4. Renouvellements	27
5. Opérations postérieures	28
6. Demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels internationales	28
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	28
V. NOMS COMMERCIAUX	28
1. Evolution des intentions de création d'entreprise	28
2. Répartition par forme juridique	29
3. Répartition sectorielle	29
4. Répartition régionale/ lieu de dépôt des demandes	29
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	31
I. PERSONNES MORALES	32
1. Évolution des créations	32
2. Répartition régionale	32
3. Répartition par forme juridique	32
4. Répartition sectorielle	32
5. Modifications	33
6. Radiations	33
II. PERSONNES PHYSIQUES	33
1. Evolution des créations	33
2. Répartition régionale	33
3. Répartition sectorielle	33
4. Modifications	34
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	34
IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	34
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	35
I. PROJET DE CRÉATION DE L'ENTREPRISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	36
1. Mise en place du cadre juridique approprié	36
2. Développement de la plateforme électronique	36
3. Coordination et échanges avec les intervenants, parties prenantes et professionnels	36
4. Conduite de changement	37

II. ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION **37**

1. La célébration de la journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle 2018 37

2. Les activités de sensibilisation en faveur du tissu économique régional 37

3. Le Side Event organisé par l’OMPIC lors du Futur e.s. in Africa 38

4. Des journées d’information, salons et foires 38

III. SERVICES D’ACCOMPAGNEMENT **38**

1. Services en ligne 38

2. Activités AMAPIC 39

3. Centres de services 40

IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE **40**

V. ACTIVITÉS LIÉES À L’INNOVATION **43**

1. Activités liées au réseau de centres d’informations technologiques (TISC) 43

2. Activités avec les universités, centres de recherche et clusters 46

VI. ACTIVITÉS DU SYSTÈME D’INFORMATION **47**

VII. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE **47**

VIII. ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA CONTREFAÇON **48**

Ressources et infrastructures **51**

I. RESSOURCES HUMAINES **52**

II. AUDIT **52**

III. CONSEIL D’ADMINISTRATION **53**



CHIFFRES CLES

2018

Brevets d'invention

Demandes de brevets	2 509	+19%
Demandes d'origine marocaine	186	+2%
Demandes internationales d'origine marocaine (PCT)	43	+8%

Marques

Demandes de marques	13 932	-1%
Demandes d'origine marocaine	7 492	-4%
Renouvellements	8 403	-0.9%
Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid)	68	-38%

Dessins et Modèles Industriels

Demandes de Dessins et Modèles	1238	+0.8%
Demandes d'origine marocaine	854	+9.1%

Noms commerciaux

Intention de création	80 605	+11%
Personnes Morales	71 715	+12.5%
Enseignes	8 460	+3%

Services en ligne

Transactions en ligne	100 234	+21%
-----------------------	---------	------



1

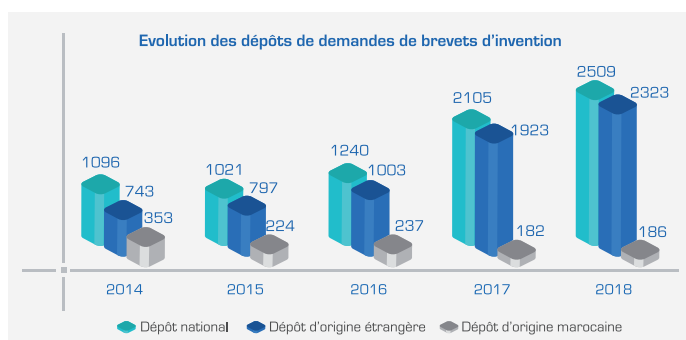
BREVETS D'INVENTION

BREVETS

D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DÉPÔT

1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION



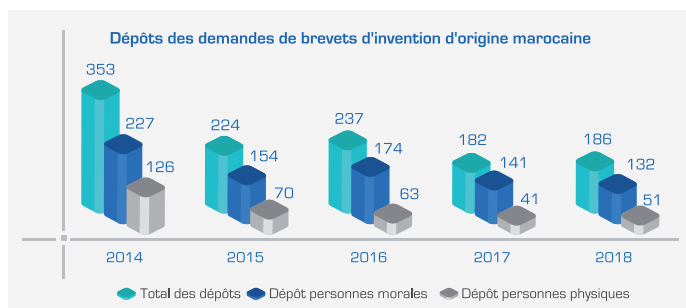
12

L'activité de dépôt des demandes de brevet d'invention a connu une augmentation de 19 % au cours de l'année 2018 par rapport à l'année 2017, soit 2509 demandes de brevet d'invention reçues contre 2105 au cours de la même période de l'année dernière.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2018 ont enregistré une évolution notable de 21% par rapport à l'année 2017. Quant aux demandes d'origine marocaine, une légère augmentation de 2% a été enregistrée.

2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE

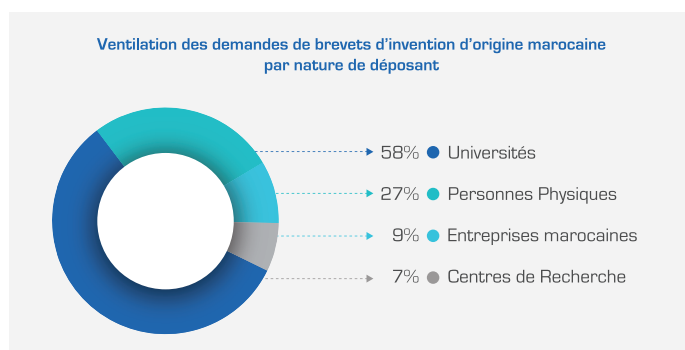
A. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, répartis selon la nature du déposant, montre que l'année 2018 a connu une baisse des demandes provenant des personnes morales -6%. En revanche, les dépôts émanant des personnes physiques ont connu une augmentation de 24%.

Il y a lieu de souligner que la part des dépôts provenant des personnes morales représente 72% du total des dépôts d'origine marocaine, répartie entre les universités, les entreprises personnes morales et les centres de recherche.

B. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant



L'activité de dépôt des demandes de brevets d'invention issues des universités a connu une augmentation de 12.5% en 2018 par rapport à 2017, en revanche une baisse de 38% a été enregistrée pour ceux effectués par les centres de recherche et de 48% pour les entreprises.

C. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique

Le domaine « Electricité, Electronique, Télécoms et TIC » arrive en tête des demandes d'origine marocaine déposées au cours de l'année 2018 avec une part de 40%, suivi du domaine « Chimie, biotechnologie et pharmacie » avec 32%, et en 3^{ème} position le domaine « Mécanique, énergétique et green-Tech » avec une part de 28%.

Pharmacie, Biotechnologie et Chimie		
Biotechnologie	5	32%
Chimie alimentaire	2	
Chimie de base	11	
Chimie fine organique	2	
Chimie macromoléculaire, polymères	3	
Écotechnologie	4	
Génie chimique	7	
Matériaux, métallurgie	11	
Produits pharmaceutiques	7	
Technique de surface, revêtement	1	
Technologie médicale	6	

Electricité, Electronique, Télécoms et TIC		
Communication numérique	1	40%
Informatique	21	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	14	
Semi-conducteurs	3	
Techniques de communication de base	2	
Télécommunications	2	
Mobilier, jeux	5	
Dispositifs de commande	6	
Optique	1	
Techniques de mesures	15	
Autres biens de consommation	4	

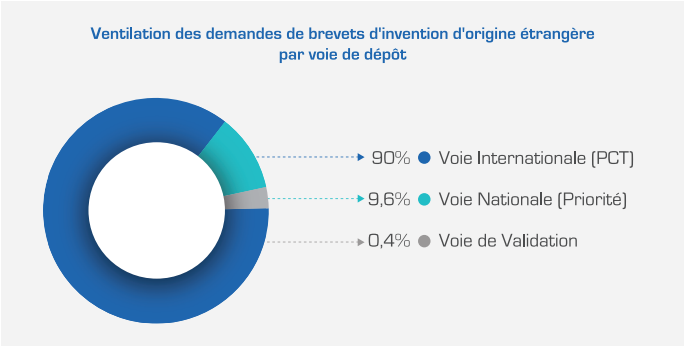
Mécanique, Energétique, Green Tech		
Autres machines spéciales	4	28%
Éléments mécaniques	4	
Machines-outils	1	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	1	
Manutention	5	
Moteurs, pompes, turbines	6	
Procédés et appareils thermiques	11	
Génie civil	9	
Transport	12	

3. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2014	2015	2016	2017	2018
Voie Internationale (PCT)	709	752	489	217	224
Voie Nationale (Priorité)	34	29	16	11	14
Voie de Validation	N/A	16	498	1695	2085
Total	743	797	1003	1923	2323

Au cours de l'année 2018, les demandes d'origine étrangère ont connu une progression de 21%, soit 2323 contre 1923 en 2017.



La répartition des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2018 montre la prédominance de la voie de validation⁽¹⁾ avec une part de 90%, suivie par la voie de PCT⁽²⁾ avec une part de 9.6%, puis la voie nationale avec une part de 0.4%.

B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants

	Dépôts effectués en 2018	2018
ÉTATS-UNIS	470	20%
FRANCE	195	8.4%
ALLEMAGNE	189	8%
SUISSE	119	5%
ITALIE	99	4%
ESPAGNE	88	4%
ROYAUME-UNI	74	3%
BELGIQUE	73	3%
JAPON	65	3%
DANEMARK	49	2%

Le top 3 des grands déposants d'origine étrangère s'est maintenu en 2018. En tête du classement, les déposants des États-Unis d'Amérique arrivent avec une part de 20% du total des demandes de brevets d'origine étrangère, les dépôts français viennent en deuxième position avec une part de 8.4%, suivis de ceux en provenance de l'Allemagne avec une part de 8%.

⁽¹⁾ Procédure selon laquelle un déposant d'une demande de brevet européenne désigne le Maroc pour avoir une protection par brevet sur le territoire marocain, conformément aux articles 50.1 à 50.5 de la loi 17-97

⁽²⁾ PCT : Le Traité de Coopération en matière de Brevets

C. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

Pharmacie, Biotechnologie et Chimie		
Technologie médicale	105	62%
Analyse de matériels biologiques	29	
Biotechnologie	238	
Chimie alimentaire	32	
Chimie de base	70	
Chimie fine organique	270	
Chimie macromoléculaire, polymères	22	
Écotechnologie	29	
Génie chimique	36	
Matériaux, métallurgie	55	
Produits pharmaceutiques	516	
Technique de surface, revêtement	34	

Electricité, Electronique, Télécoms et TIC		
Transport	70	12%
Communication numérique	6	
Informatique	15	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	53	
Méthodes de traitement des données	3	
Semi-conducteurs	5	
Techniques audiovisuelles	9	
Techniques de communication de base	2	
Télécommunications	1	
Mobilier, jeux	22	
Dispositifs de commande	14	
Optique	5	
Techniques de mesure	25	
Autres biens de consommation	58	

Mécanique, Énergétique, Green Tech		
Autres machines spéciales	59	14%
Éléments mécaniques	34	
Machines-outils	23	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	30	
Manutention	48	
Moteurs, pompes, turbines	30	
Procédés et appareils thermiques	36	
Génie civil	67	

Le domaine « Chimie, biotechnologie et pharmacie » arrive en tête des demandes d'origine étrangère déposées au cours de l'année 2018 avec une part de 62%, suivi du domaine Mécanique, énergétique et green-Tech avec 14% et en 3^{ème} position le domaine « Electricité, Electronique, Télécoms et TIC » avec une part de 12%.

4. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC pays d'origine)					
Année de dépôt international	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dépôt	57	32	30	40	43

Le nombre des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur, et reçues par le Bureau International selon le système PCT a enregistré une augmentation de 8% au titre de l'exercice 2018.

La répartition par nature de déposant montre que 72% des demandes de brevets d'invention ont été déposées par les personnes morales (22 dépôts des universités, 3 dépôts d'un centre de recherche et 6 dépôts d'entreprises), contre 28% émanant de personnes physiques.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

Au cours de l'année 2018, l'OMPIC a réalisé 875 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, contre 1039 en 2017.

Il y a lieu de noter que l'OMPIC élabore un rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité pour les demandes d'origine marocaine et les demandes d'origine étrangère autres que celles déposées par voie de validation, et que cette voie constitue la voie la plus privilégiée par les déposants étrangers depuis la mise en place du système de validation (voir Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt).

Rapport de recherches réalisées au cours de l'année 2017	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	189	230
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	21	435

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Evaluation des demandes de brevets d'invention examinées en 2018 sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité				
Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2018	2017	2018	2017
Nouveauté et activité inventive	37%	35%	41%	43%
Nouveauté et absence d'activité inventive	41%	38%	49%	46%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	23%	27%	10%	11%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention examinées en 2018 montre que 39% de ces demandes (d'origine marocaine et d'origine étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif, contre 40% pour l'année 2017.

Toutefois, environ 68% du nombre total des demandes examinées aboutissent à la délivrance de brevet à la fin de la procédure suite à l'utilisation des mécanismes et procédures prévus par la loi 17-97 : modifications des revendications, observations du déposant.

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2018, 2171 demandes de brevets d'invention et 650 brevets d'invention ont été publiés par l'OMPIC sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma>, et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2018	Nombre de publication en 2017
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	2150	2125
A2	Publication de la demande de brevet seule	21	4
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	32	1
B1	Publication du Brevet délivré	628	403
B2	Publication du Brevet délivré modifié	22	13

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB), ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

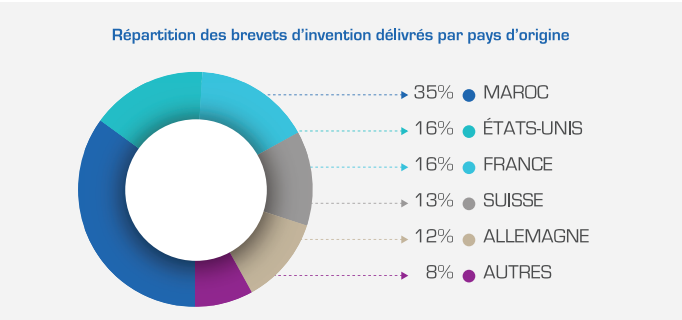
Au cours de l'année 2018, 650 brevets d'invention ont été délivrés contre 416 en 2017, ce qui représente une augmentation de 56%.

1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

Domaine technologique	pourcentage
Pharmacie, Biotechnologie et Chimie	65%
Mécanique, Énergétique, Green Tech	18%
Electricité, Electronique, télécoms et TIC	17%

2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE

Les dépôts d'origine marocaine et ceux émanant des Etats-Unis d'Amérique partagent la première position dans le classement des brevets délivrés en 2018 avec une part de 16% du total des brevets d'invention délivrés, suivis des dépôts français qui arrivent en troisième position et représentent 13% des brevets délivrés.



3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur doivent être acquittés chaque année suivant l'année de délivrance. Une régression de 3.5% des annuités acquittées a été enregistrée par rapport à 2017.

	2018	2017
Annuités payées	3528	3656
Déchéance	735	1068

4. LES OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

L'OMPIC a enregistré au cours de l'année 2018, 63 opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits et 28 opérations de changement portant sur l'identité du propriétaire. Il est à noter que la totalité de ces opérations concernent des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

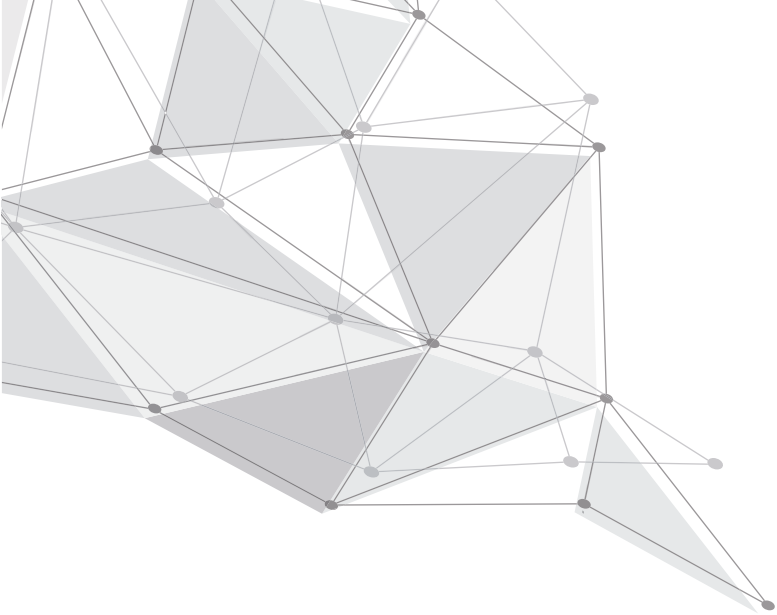
Opérations postérieures *	Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	38
	Cession partielle	2
	Fusion ou absorption	23
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	13
	Changement d'adresse	11
	Changement de nom et d'adresse	4
Total des opérations postérieures		91

*Ensemble des actes qui s'effectuent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.



2

SIGNES DISTINCTIFS



SIGNES

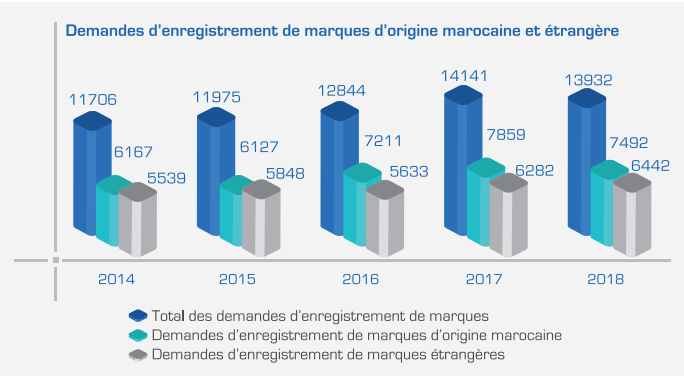
DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes de marques marocaines	Demandes de Marques étrangères (voie nationale)	Demandes de Marques étrangères + désignations postérieures (voie internationale)	Total des demandes de marques étrangères
2014	11706	6167	1616	3923	5539
2015	11975	6127	1417	4431	5848
2016	12844	7211	1639	3994	5633
2017	14141	7859	1586	4696	6282
2018	13932	7492	1711	4731	6442



Au cours de l'année 2018, les demandes d'enregistrement de marques ont connu une légère baisse de 1%, soit 13 932 demandes en 2018 contre 14 141 demandes en 2017.

Ce total des demandes d'enregistrement de marques comprend les demandes déposées par voie nationale directement au Maroc auprès de l'OMPIC (9203 demandes en 2018), et les demandes internationales sollicitant la protection au Maroc par voie internationale via le système de Madrid (4731 désignations en 2018). Une augmentation de 1% des demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère et désignations postérieures effectuées via le système de Madrid a été observée durant l'année 2018, passant de 4696 en

2017 à 4731 demandes en 2018. Il est à noter que les demandes d'origine marocaine représentent 54% du total des demandes d'enregistrement de marques.

Les demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère ont connu une évolution plus importante de 3% en passant de 6282 demandes en 2017 à 6442 demandes en 2018, dont 1711 demandes déposées par voie nationale et 4731 désignations faites en vertu du système de Madrid.

Les désignations postérieures du Maroc dans les demandes déposées via le système de Madrid ont évolué de 3% en passant de 753 en 2017 à 769 en 2018.

A noter que la désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection sur la base d'une première demande internationale dans d'autres Etats membres du système de Madrid, qui n'ont pas été désignés dans la demande initiale.

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Personne Morale	5059	4940	5695	6049	5553	-8%
Personne Physique	1111	1192	1519	1815	1941	+7%

Durant l'année 2018, 74% des demandes d'enregistrement de marques marocaines ont été effectuées par des personnes morales, enregistrant une baisse de 8% par rapport à 2017.

La part des demandes émanant des personnes physiques a augmenté en 2018 de 7% par rapport à l'année 2017.

C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe

Type de signe	2018	2017	2018/2017
Signe mixte	5311	5280	0.6%
Signe dénominatif	2031	2486	-18%
Signe figuratif	150	90	67%

Au cours de l'année 2018, la part la plus importante des demandes de marques marocaines concerne les signes mixtes occupant 71% du total des demandes, suivie par les signes dénominatifs avec une part de 27%.

D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Demandes MA 2018	Part en 2018	Demandes MA 2017	Part en 2017	2018/2017
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	1216	9%	1461	9%	-16%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	1192	8%	1288	8%	-7%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	1028	7%	1340	8%	-23%
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	859	6%	751	4%	14%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	833	6%	962	6%	-13%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	718	5%	766	5%	-6%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	578	4%	548	3%	5%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	528	4%	637	4%	-17%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	520	4%	513	3%	1%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	461	3%	611	4%	-24%

A la lumière de l'analyse ci-dessus, il apparait que la classe « Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver... », la classe « Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau » et la classe « Café, thé, cacao et succédanés du café; riz... » sont les plus dominantes du système des marques.

Les évolutions les plus marquantes par rapport à l'année 2017 concernent : la classe « Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles » et la classe «Vêtements, chaussures, chapellerie » avec respectivement une hausse de 14% et 5%.

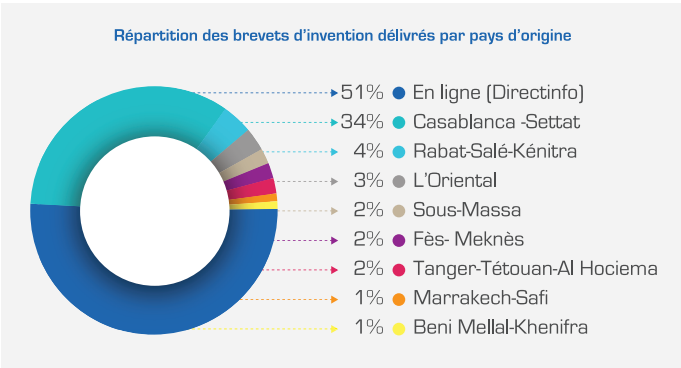
E. Le nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine (MA)

Il est à noter que le Maroc opte pour un système multi-classes permettant au déposant d'enregistrer une marque pour des produits et/ou services appartenant à plusieurs classes. En 2018, la moyenne des classes désignées (selon la classification de Nice) dans une demande d'enregistrement de marques est de 2 classes.

Total des classes désignées dans les demandes de marques MA

2014	14156
2015	12959
2016	14991
2017	17193
2018	14621

F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt



La majorité des demandes d'enregistrement de marques par voie nationale sont déposées en ligne via la plateforme Directompic, suivie par la région de Casablanca-Settat avec 34%, et les régions Rabat-Salé-Kénitra et orientale avec respectivement 4% et 3%. Puis les régions Souss-Massa et Fès-Meknès à parts égales avec 2% des demandes.

Les demandes d'enregistrement de marques en ligne via la plateforme Directompic ont enregistré au cours de l'année 2018 une évolution de 19% par rapport à la même période en 2017, et constituent 51% du total des demandes d'enregistrement de marques par voie nationale. Cette performance est attribuable à la réduction des tarifs allant jusqu'à plus de 30% par rapport au dépôt classique, ainsi qu'à l'évolution continue que connaît la plateforme Directompic, notamment en termes de rapidité et de simplicité.

2. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS

A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques

	Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	775	348	427
2018	388	227	161

Au cours de l'année 2018, 388 rejets de demandes d'enregistrement de marques pour motifs absolus ont été prononcés par l'OMPIC, dont 359 rejets concernant les demandes d'enregistrement nationales, et 29 refus à l'égard de demandes de marques internationales [Système de Madrid].

Les demandes dont le rejet est partiel sont de 227, soit 59% du total des rejets, alors que les demandes dont le rejet est total sont de 161 demandes, représentant 41% du total des rejets.

Il est à préciser que le rejet partiel concerne la limitation de la liste des produits et services désignés dans la demande d'enregistrement de marque.

Les motifs de rejets qui sont le plus souvent invoqués sont l'absence du caractère distinctif, notamment en vertu de l'article 134. b) et le caractère licite conformément à l'article 135.

B. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques nationales

	Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	713	318	395
2018	359	210	149

Au cours de l'année 2018, le nombre des rejets portant sur les demandes nationales déposées directement à l'OMPIC a atteint 359 rejets, enregistrant ainsi une diminution de 50% par rapport à la même période de 2017.

Ces rejets [sur les demandes nationales] représentant 93% du total des rejets, se répartissent en 149 rejets à l'égard de tous les produits et services désignés et 210 à l'égard d'une partie des produits et services.

L'OMPIC a reçu 40 observations des déposants suite aux rejets émis au cours de l'année 2018.

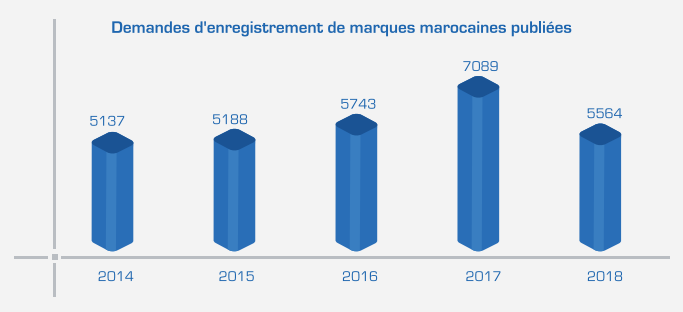
C. Les refus de l'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc

	Nombre de refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	62	30	32
2018	29	17	12

S'agissant des refus d'office portant sur les demandes d'enregistrement internationales désignant le Maroc, 29 refus ont été émis, réparties en 17 refus totaux et 12 refus partiels.

L'OMPIC a par ailleurs reçu 9 observations des déposants relatives aux refus émis.

3. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES



En 2018, les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées sont passées de 7089 en 2017 à 5564 demandes. Il est à rappeler que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulièrement déposées et n'ayant pas fait l'objet de

rejet pour motifs absolus. La publication du catalogue officiel⁽³⁾ des marques se fait deux fois par mois.

4. ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Enregistrement de marques d'origine marocaine

Année	Marques marocaines enregistrée
2014	4859
2015	5843
2016	6039
2017	6587
2018	5497

Les marques d'origine marocaine enregistrées ont connu une baisse de 16% passant de 6587 en 2017 à 5497 marques enregistrées en 2018.

B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines enregistrées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA enregistrées 2018	Part en 2018	Marques MA enregistrées 2017	2018/2017
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	781	9%	1130	-30,88%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	707	8%	1169	-39,52%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; farines...	570	6%	1104	-48,37%
41	Education; formation; divertissement...	508	6%	680	-25,29%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	470	5%	794	-40,81%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	386	4%	630	-38,73%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	381	4%	454	-16,08%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	376	4%	459	-18,08%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	327	4%	550	-40,55%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	304	3%	546	-44,32%

Le top 10 des classes désignées par les marques marocaines enregistrées au cours de l'année 2018 est presque identique par rapport à la même période de 2017, sauf pour la classe 43 (services de restauration et hébergement temporaire) qui ne fait plus partie du classement, au profit de la classe 36 (services d'assurances ; affaires financières ;...) qui rejoint le top 10 en 2018.

⁽³⁾ Les catalogues officiels sont disponibles sur le site de l'OMPIC : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>

C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées

	Nombre de classes figurant dans les marques MA enregistrées
2014	11 465
2015	13 465
2016	12 933
2017	15 194
2018	8 854

Au cours de 2018, le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine enregistrées est de 8854 classes, pour 5497 marques marocaines enregistrées.

5. RENOUELEMENTS

A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

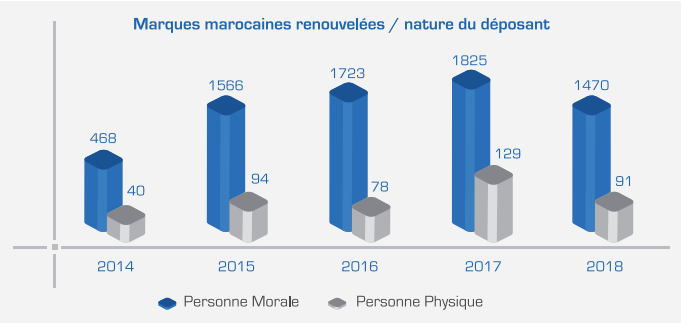
Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		Total marques étrangères renouvelées
			Voie nationale	Voie internationale	
2014	6163	508	612	5043	5655
2015	8464	1660	1415	5389	6804
2016	8960	1801	1578	5581	7159
2017	8481	1953	1657	4871	6528
2018	8403	1561	1691	5151	6842

En 2018, le nombre total des marques renouvelées a atteint 8403 contre 8481 marques par rapport à la même période de l'année 2017, soit une diminution de 0.9%.

Le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a connu une baisse de 20% en 2018, en passant de 1953 en 2017 à 1561 marques en 2018. Les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 19% par rapport au total des marques renouvelées.

Par ailleurs, les marques d'origine étrangère renouvelées (voie nationale+ voie internationale) ont connu une évolution de 5% en passant de 6528 en 2017 à 6842 en 2018.

B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant



Au cours de l'année 2018, 94% des marques marocaines renouvelées concernent des demandes effectuées par des personnes morales, contre 6% des renouvellements effectués par des personnes physiques.

Les renouvellements de marques issues de personnes morales ont enregistré une baisse de 19%, en passant de 1825 en 2017 à 1470 marques renouvelées en 2018.

C. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe

Type de signe	2017	2018
Signe dénominatif	1132	863
Signe mixte	804	684
Signe figuratif	17	64

D. Les dix premières classes dans les marques marocaines renouvelées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines renouvelées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA renouvelées 2018	Part en 2018	Marques MA renouvelées 2017	Part en 2017	2018/2017
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	487	15%	567	15%	-14%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	277	9%	246	12%	13%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	247	8%	459	8%	-46%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	241	7%	296	8%	-18%
36	Assurances ; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	187	6%	305	8%	-38%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	171	5%	206	6%	-17%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	160	5%	222	6%	-28%
32	Eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; Bières	160	5%	309	5%	-48%
38	Télécommunications.	147	4%	199	5%	-26%
31	Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes;	139	4%	210	5%	-33%

La classe qui a connu l'évolution la plus importante est la classe 5 relative au secteur pharmaceutique, avec une augmentation de 13% par rapport à l'année 2017.

E. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées

En 2018, le nombre de classes dans les marques marocaines renouvelées est de 4771 classes pour 1561 marques marocaines renouvelées, soit une moyenne de 3 classes par marque renouvelée.

	Nombre de classes figurant dans les marques MA renouvelées
2014	1 188
2015	3 648
2016	4 628
2017	6 237
2018	4 771

6. LES OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

Opérations postérieures *	Nature de l'opération	2017	2018	2018/ 2017
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	383	328	-14%
	Cession partielle	1	4	300%
	fusion	31	18	-42%
	Absorption	1	5	400%
	Transmission par héritage	2	1	-50%
	Licence exclusive	7	4	-43%
	Licence non exclusive	2	1	-50%
	Retrait	123	161	31%
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Renonciation	60	63	5%
	Changement de nom/adresse/nom et adresse	339	279	-18%
Total des opérations		949	864	-9%

Les opérations postérieures aux dépôts d'enregistrement des marques concernent tous les actes affectant notamment la propriété ou la jouissance du droit sur la marque, effectués postérieurement au dépôt d'une demande d'enregistrement de marque. Ces opérations peuvent être un indicateur pertinent par rapport à l'exploitation de la marque et à la valeur de l'actif concerné.

Durant l'année 2018, l'OMPIC a inscrit sur le registre National des marques 864 opérations postérieures contre 949 en 2017, soit une baisse de 9%. Il est à noter que la majorité de ces opérations concernent des marques d'origine étrangère.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent 68% du total des opérations reçues en 2018, contre 32% des opérations qui sont relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire avec respectivement 279 et 585 opérations.

A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance des droits le plus en vue en 2018 avec 328 opérations.

7. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE / SYSTÈME DE MADRID)

A. Demandes d'enregistrement internationales

	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes d'enregistrement	76	89	102	111	68

Durant l'année 2018, les demandes d'enregistrement internationales (Maroc pays d'origine dans le cadre du système de Madrid) ont atteint 68, contre 111 demandes pour la même période en 2017, soit une diminution de 38%. En outre, l'OMPIC a reçu pour cette période de 2018, 6 désignations postérieures.

Les pays et espaces les plus désignés au niveau des demandes d'enregistrement internationales d'origine marocaine sont principalement ceux couverts au niveau régional par : l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Union Européenne et au niveau national par : la France, l'Algérie, la Chine, l'Espagne, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne.

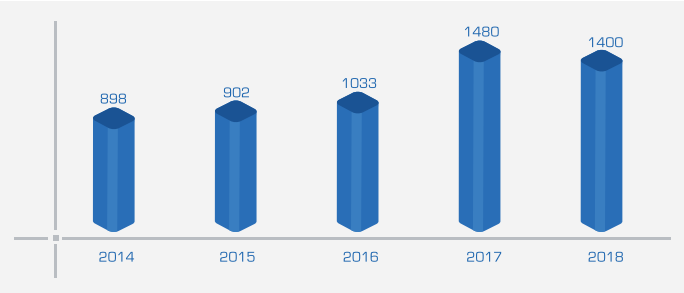
B. Renouvellements

	2014	2015	2016	2017	2018
Renouvellement	46	56	59	44	17

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine), au cours de l'année 2018, ont connu une diminution de 61% par rapport à la même période en 2017.

II. OPPOSITIONS

1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2018, 1400 demandes d'opposition à l'enregistrement de marques, contre 1480 en 2017, soit une baisse de 5% par rapport à l'année précédente.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement de marques (13932 demandes) reçues par l'Office au cours de l'année 2018 est de 10%.

Les oppositions portent principalement sur les secteurs des cosmétiques, de l'agroalimentaire et la gestion des affaires commerciales.

Classe	Produits/services concernés	2017	2018
3	Cosmétiques et détergents	397	326
30	Denrées alimentaires d'origine végétale préparées pour la consommation ou la conservation	307	230
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.	75	178
5	Produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaire	177	173
25	vêtements, chaussures, chapelleries	89	129
9	Appareils scientifiques	88	128
29	Denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les légumes et autres produits horticoles	126	89
11	Appareils d'éclairage, de chauffage, de réfrigération, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires	49	71
16	Papier, carton et certains produits en ces matières ainsi que les articles de bureau	50	67
31	Jouets, appareils de jeux, équipements de sport, articles de divertissement	58	56

2. ANALYSE DES OPPOSITIONS PAR PARTIE À L'OPPOSITION

A. Demandes de marques objet d'oppositions

Durant l'année 2018, 1332 demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie

nationale, contre 1433 oppositions formulées en 2017. Les demandes d'enregistrement national constituent ainsi 95% des demandes objet d'oppositions contre 97% en 2017.

En effet, certaines oppositions portent sur les mêmes demandes d'enregistrement de marques (cas de connexité des oppositions) qui représentent 16% des demandes d'oppositions à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale durant l'année 2018.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 68 demandes d'enregistrements ont fait l'objet d'oppositions contre 47 demandes en 2017, soit 5% des demandes d'opposition.

B. Nature du droit antérieur

Le nombre d'oppositions dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 917 oppositions contre 1045 en 2017. Elles constituent 65% de l'ensemble des oppositions reçues en 2018.

Par ailleurs, le nombre d'oppositions dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition, est de 363 oppositions contre 368 en 2017. Elles constituent 26% de l'ensemble des oppositions.

Les demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant durant l'année 2018 constituent 9% des demandes, avec 120 demandes d'opposition en 2018 contre 67 demandes en 2017.

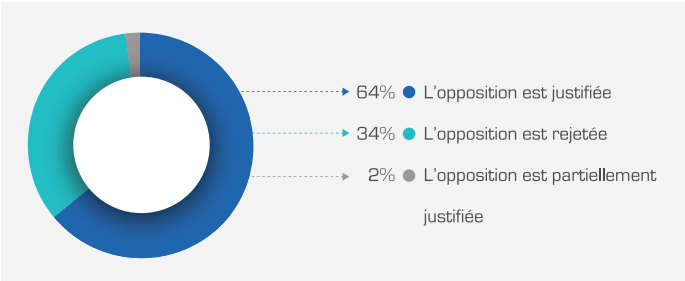
Les premiers pays utilisant le système d'opposition			
	2018	2017	2016
MAROC	717	846	523
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	62	85	56
ESPAGNE	23	13	8
FRANCE	15	22	18
GRANDE BRETAGNE	10	11	4

En tête du top 5 des pays des titulaires de droit antérieur de marque utilisant le système d'opposition, pendant l'année 2018, se trouve le Maroc avec 717 opposants sur un total de 827, ce qui montre que le système d'opposition est largement utilisé par les opérateurs marocains.

En deuxième position se trouve les Etats Unis d'Amérique avec 62 opposants, suivis de l'Espagne et la France avec respectivement 23 et 15 opposants.

C. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2018, l'OMPIC a rendu 1280 décisions contre 739 en 2017. Les décisions justifiant les oppositions représentent 64% (contre 74% en 2017) de l'ensemble des décisions rendues. 34% des décisions ont rejeté les oppositions (contre 22% en 2017) tandis que 2% (contre 4% en 2017) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés, objet de l'opposition).

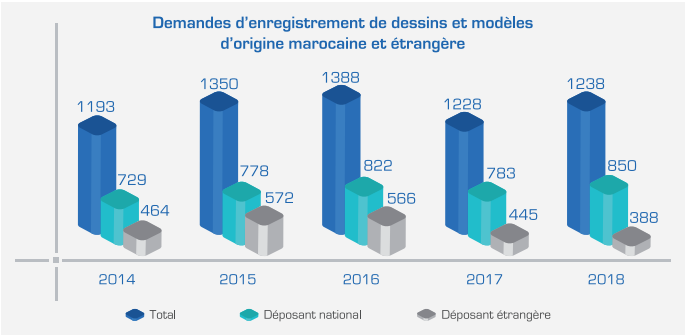


III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

Année	Total	Déposant national	Déposant étranger voie nationale	Déposant étranger voie internationale	Déposant étranger
2014	1193	729	54	410	464
2015	1350	778	78	494	572
2016	1388	822	155	411	566
2017	1228	783	85	360	445
2018	1238	850	68	320	388



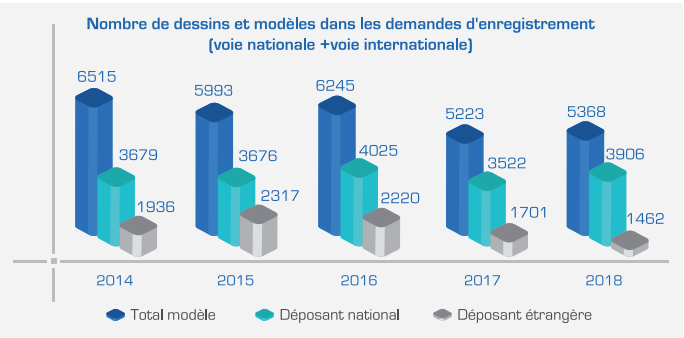
Durant l'année 2018, l'OMPIC a reçu 1238 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels (850 demandes d'origine nationale et 388 d'origine

étrangère), contre 1228 durant l'année 2017, soit une augmentation de 0,8%. Les demandes d'enregistrement d'origine marocaine constituent 69% du total des demandes.

Les demandes d'enregistrement d'origine marocaine affichent également une valeur positive quant au nombre des demandes enregistrées en 2018 avec 850 demandes contre 783 en 2017, soit une augmentation de 8.5%.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement (voie nationale +voie internationale)

	2014	2015	2016	2017	2018	2017/2018
Déposant national	3679	3676	4025	3522	3906	11%
Déposant étranger	1936	2317	2220	1701	1462	-14%
Total	6515	5993	6245	5223	5368	2,8%



Le nombre de dessins et modèles industriels enregistrés en 2018 a inscrit une hausse de 2,8% avec 5368 dessins et modèles contre 5223 l'année 2017. Sur les 5368 dessins et modèles enregistrés, 72,8% ont été déposés par des déposants nationaux.

C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Personne Morale	638	688	707	658	720	-2,3%
Personne Physique	91	90	115	125	130	2,4%
Total	729	778	822	783	850	-1,5%

L'année 2018 a connu une hausse de 9.4% des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels déposées par des personnes morales. De même, les demandes d'enregistrement déposées par des personnes physiques ont gardé la tendance d'augmentation perçue en 2017, avec 130 demandes enregistrées en 2018 soit une augmentation de 4%.

D. Les dix premières classes de la classification de Locarno⁽⁴⁾ les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

N° Classe	Désignation	2017	2018	2018/2017
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	234	232	-0.8%
2	Articles d'habillement et mercerie	46	76	65%
6	Ameublement	49	67	36%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	82	59	-28%
11	Objets d'ornement	53	59	11%
13	Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	24	49	104%
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	23	29	26%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	39	27	-31%
25	Constructions et éléments de construction	45	28	-38%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	36	25	-30.5%

26

Durant l'année 2018, la classe 9 « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » a gardé sa position en tête du classement avec 232 demandes, suivie de la classe 2 « Articles d'habillement et mercerie » qui est passée de la 5^{ème} position en 2017 à la 2^{ème} position en 2018 avec 76 demandes, soit une hausse de 65%. De même pour la classe 6 qui est passée de la 4^{ème} position en 2017 à la 3^{ème} position en 2018 avec 67 demandes, soit une augmentation de 36,7%.

La classe 13 « Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique » a rejoint la liste des dix premières classes en 6^{ème} position avec 49 demandes en 2018 contre 24 en 2017, soit une augmentation de 104%. La classe 32 « Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation » a également enregistré une augmentation en 2018 en passant de la 10^{ème} position à la 7^{ème} position avec 29 demandes en 2018 contre 24 en 2017.

⁽⁴⁾ La classification de Locarno est une classification destinée aux secteurs des dessins et modèles industriels. Elle est fondée sur un traité multilatéral administré par l'OMPI, qui a été conclu en 1968 et s'intitule Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

⁽⁵⁾ Directinfo est l'ensemble des services en ligne que l'OMPIC a mis en place afin de faciliter les formalités de dépôts ainsi que l'accès à l'information financière et légale (www.directinfo.ma).

E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

	2018	2017	2018/2017
Casablanca-Settat	636	641	-0,8%
Directinfo	190	149	27,5%
Fès-Meknès	40	44	-9.1%
Rabat-Salé-Kenitra	21	23	-8.7%
Souss-Massa	17	7	142.8%
L'Oriental	7	3	133.3%
Marrakech-Safi	6	4	50%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	6	10	-40%
Béni Mellal-Khénifra	1	0	-
Laâyoune-Sakia El Hamra	1	0	-
Drâa-Tafilalet	1	0	-

La région Casablanca-Settat reste toujours en tête du classement de la répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels par lieu de dépôt, et affiche un total de 636 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels en 2018.

Les dépôts effectués en ligne à travers la plateforme Directinfo⁽⁵⁾ sont passés de 149 demandes déposées en 2017 à 190 en 2018, soit une augmentation de 27,5%, et occupent la deuxième place dans le classement.

2. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Evolution des publications des dessins et modèles industriels (voie nationale)

	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Déposant national	799	766	675	-11,9%
Déposant étranger	147	85	42	-50,6%
Total	946	851	717	-15,7%

Durant l'année 2018, l'OMPIC a publié 717 demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels contre 851 en 2017, soit une baisse de 15.7%.

Il est à rappeler que la publication concerne les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels régulièrement déposées, et n'ayant pas fait l'objet de rejet.

La publication du catalogue officiel des dessins et modèles industriels se fait mensuellement (premier jeudi de chaque mois) sur le site de l'OMPIC <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi>.

B. Ajournement de la publication

Courant l'année 2018, l'OMPIC a reçu 3 demandes d'ajournement de la publication, dont le délai d'ajournement revendiqué est de 18 mois.

3. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

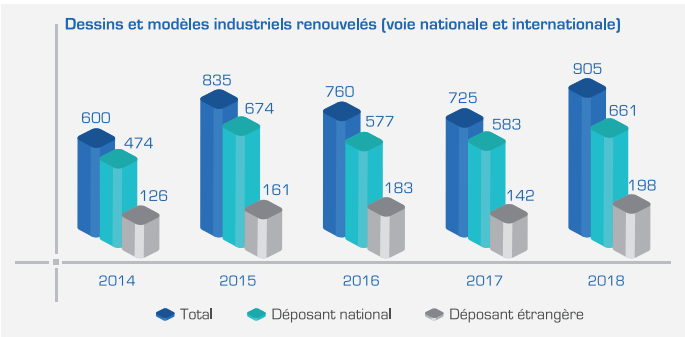
Durant l'année 2018, l'OMPIC a émis 16 décisions de rejet de demande d'enregistrement de dessins et modèles industriels, dont 10 décisions portent sur une partie des dessins et modèles. La totalité de ces rejets ont comme motif la non satisfaction des exigences de l'article 113 de la loi 17-97, telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Il importe de signaler qu'en 2017, l'OMPIC a émis 26 décisions de rejet de demande d'enregistrement de dessins et modèles industriels, soit une baisse de 38,5% des rejets prononcés en 2018.

4. RENOUELEMENTS

A. Dessins et modèles industriels renouvelés (voie nationale et internationale)

Année	Total	National	Etranger voie nationale	Etranger voie internationale	Total étranger
2014	600	126	39	435	474
2015	835	161	41	633	674
2016	760	183	32	545	577
2017	725	142	55	528	583
2018	905	198	46	615	661



Le nombre total des dessins et modèles industriels renouvelés en 2018 a atteint 905 contre 725 dessins et modèles industriels en 2017, soit une augmentation de 25%.

En se référant à l'origine des dessins et modèles industriels, il en ressort que le nombre des dessins et modèles industriels renouvelés d'origine marocaine a connu une hausse de 39%, en passant de 142 en 2017 à 198 dessins et modèles industriels renouvelés en 2018. Il est à noter que les dessins et modèles industriels renouvelés d'origine marocaine représentent 22% du total des dessins et modèles industriels renouvelés.

D'autre part, les dessins et modèles industriels d'origine étrangère renouvelés (voie nationale) ont connu une baisse de 16 % en passant de 55 en 2017 à 46 en 2018. En revanche, le nombre de renouvellements des demandes d'enregistrement dont le Maroc a été désigné, a augmenté de 169.5% en 2018 par rapport à l'année précédente.

B. Les dix premières classes de la classification de Locarno figurant dans les dessins et modèles renouvelés (d'origine marocaine)

Classe	Désignation	2018
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	76
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	9
6	Ameublement	9
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	6
11	Objets d'ornement	6
25	Constructions et éléments de construction	6
13	Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	5
15	Machines non comprises dans d'autres classes	5
26	Appareils d'éclairage	3
1	Produits alimentaires	3

Les demandes de renouvellement déposées en 2018 ont concernées dans leur majorité les dessins et modèles industriels enregistrées sous la classe 9 de la classification de LOCARNO « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises », suivies en 2^{ème} position par les dessins et modèles enregistrées sous la classe 19 et la classe 6. La classe 7 arrive en 3^{ème} position avec 6 demandes de renouvellement.

5. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2018
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	2
	Renonciation	2
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom / adresse / nom et adresse	3
Total		7

L'OMPIC a inscrit au registre national des dessins et modèles industriels 2 cessions totales à l'égard de dessins et modèles marocains, 2 renonciations et 3 changements portant sur l'identité du propriétaire.

6. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES

	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes d'enregistrement internationales	4	3	5	3	0
Nombre de modèle	8	10	15	6	0
Renouvellement	2	5	3	2	1

En 2018, l'OMPIC n'a reçu aucune demande d'enregistrement international. En ce qui concerne les demandes de renouvellement, une seule demande de renouvellement international a été enregistrée.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

En 2018, 5 nouvelles indications géographiques (I.G.) ont été enregistrées au registre national des indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC, ramenant ainsi le nombre total à 48 IG et AO. Il s'agit des I.G. suivantes :

- l'Indication Géographique « Dattes Outoukdim de Toudgha Tinghir » ;
- l'Indication Géographique « Miel de Thym de Souss-Massa » ;
- l'Indication Géographique « Miel de Zendaz du Massif Bouiblanc » ;
- l'Indication Géographique « Huile d'Olive d'Ait Attab » ;
- l'Indication Géographique « Huile d'olive de Zerhoun » ;

Il est à noter que 8 autres IG ont été examinées par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ), et sont en cours d'enregistrement. Ces IG reconnues sont les suivantes :

- l'Indication Géographique « Dattes Bousthammi Noire de Drâa » ;
- l'Indication Géographique « Miel du Romarin de l'Oriental » ;

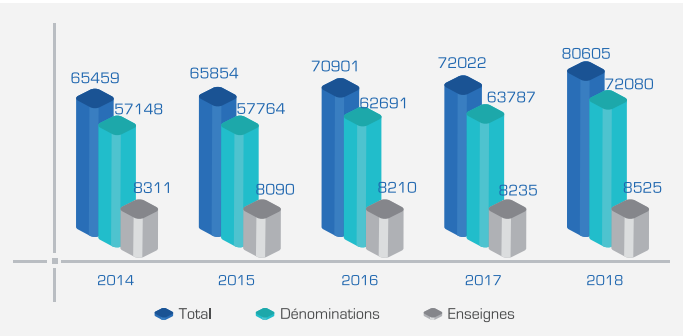
- l'Indication Géographique « Miel d'Euphorbe de Souss Massa » ;
- l'Indication Géographique « Huile d'Olive Lemta Fès » ;
- l'Indication Géographique « Piment Fort Zenatya » ;
- l'Indication Géographique « Huile d'Olive d'Amizmiz » ;
- l'Indication Géographique « Huile d'Olive Dir Béni Mellal » ;
- l'Appellation d'Origine « Eau de Rose de Kelâat M'gouna - Dadès ».

Six autres IG sont en cours d'examen par la CNSDOQ. Il s'agit des signes suivants :

- l'indication géographique Viande de chevreau de l'Arganeraie de Haha » ;
- l'Indication Géographique « Noix de l'Atlas Haouz » ;
- l'Indication Géographique « Tin Ouled Frej » ;
- l'Indication Géographique « Pomme d'Azrou » ;
- l'Indication Géographique « Dattes de la Variété Assiane de Figuig » ;
- l'Appellation d'Origine « S'men Doukkali ».

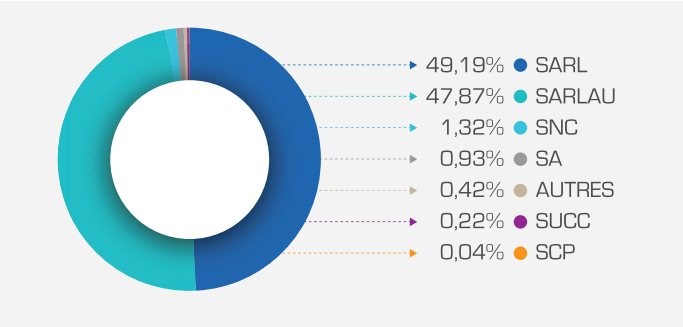
V. NOMS COMMERCIAUX

1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE



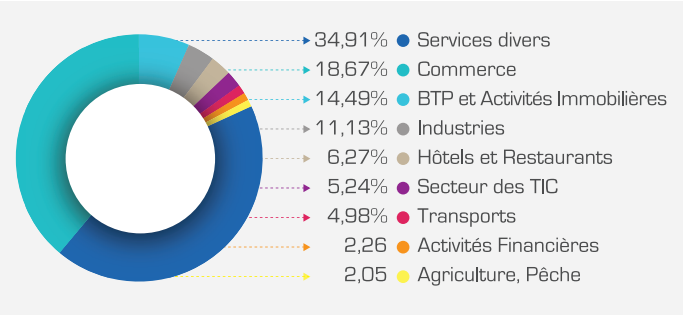
En 2018, l'OMPIC a délivré 80605 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises, soit une augmentation avoisinant les 11% par rapport à 2017. La domination des personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, elles constituent 89% des intentions de création, contre 11% pour les enseignes. Il est à noter que les dénominations ont enregistré une augmentation de 13% par rapport à l'année dernière.

2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE



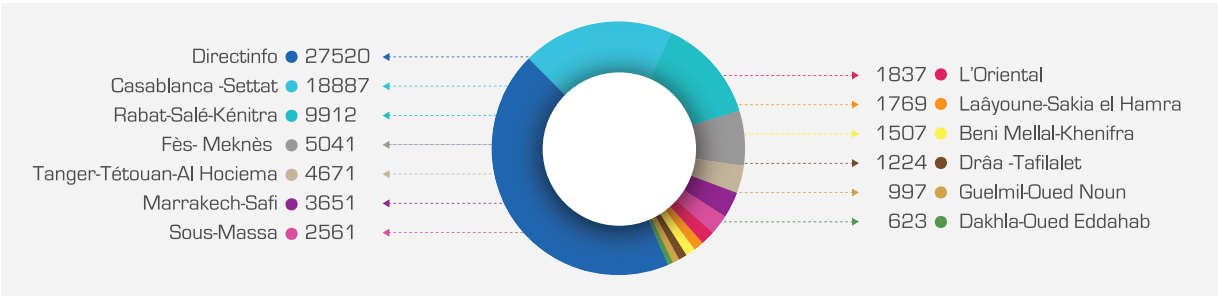
Les formes juridiques les plus sollicitées par les demandeurs des noms commerciaux restent la SARL et la SARL à associé unique qui représentent respectivement 49% et 48% du total des intentions de création des sociétés commerciales. Quant à la société anonyme, elle ne représente que 1% du total des intentions de création.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE



En 2018, trois secteurs concentrent 67% des intentions de création d'entreprises, il s'agit des services, du commerce et du BTP avec des parts respectives de 34%, 19% et 14%. Quant au secteur de l'industrie, il a enregistré une progression, en passant de 8 % en 2017 à 11% de l'ensemble des intentions de création en 2018.

4. RÉPARTITION RÉGIONALE/ LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES



La répartition régionale relative au lieu de dépôt des demandes de noms commerciaux confirme la prédominance de la région de Casablanca-Settat avec une part de 24%, suivie de la région Rabat-Salé-Kenitra, avec une part de 12%. Les demandes émanant des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Fès- Meknès ont enregistré, quant à elles, des parts respectives de 6%.

Concernant les dépôts en ligne des noms commerciaux, ils représentent 34% de l'ensemble des dépôts enregistrés en 2018, réalisant une hausse de 8% par rapport à l'année dernière de l'ensemble des intentions de création, passant de 19 866 demandes en 2017 à 27 520 en 2018.



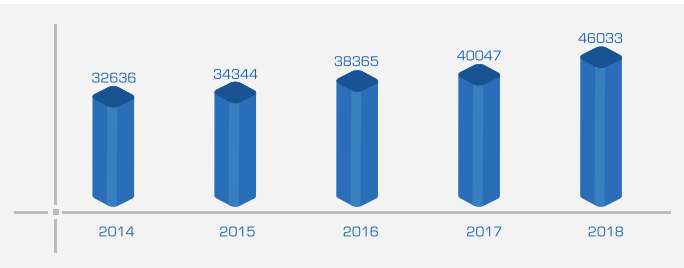
3

REGISTRE CENTRAL
DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. PERSONNES MORALES

1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



32

Le nombre de sociétés créées en 2018 a augmenté de 15% par rapport à l'année 2017. En effet : 46.033 entreprises (PM) ont été créées en 2018 contre 40.047 en 2017.

2. RÉPARTITION RÉGIONALE

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre du commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions qui attirent le plus de créations d'entreprises, avec une part de 36 % de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (14%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (12%) et Marrakech-Safi (10%).

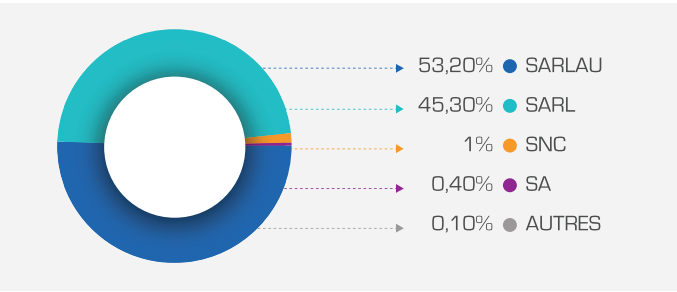
En termes d'évolution, il y a lieu de signaler les variations positives enregistrées notamment au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra avec +46%, la région Tanger-Tetouan-Al Hoceima avec +25%, ainsi que la région de Béni Mellal-Khénifra (+21%).

	2014	2015	2016	2017	2018
Casablanca-Settat	12389	12807	14128	14524	16568
Rabat-Salé-Kénitra	4878	5465	5725	6051	6638
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	3566	3470	4008	4357	5432
Marrakech-Safi	3238	3504	4021	4129	4655
Fès-Meknès	2410	2555	2777	2850	3381
Souss-Massa	1941	2074	2274	2488	2700

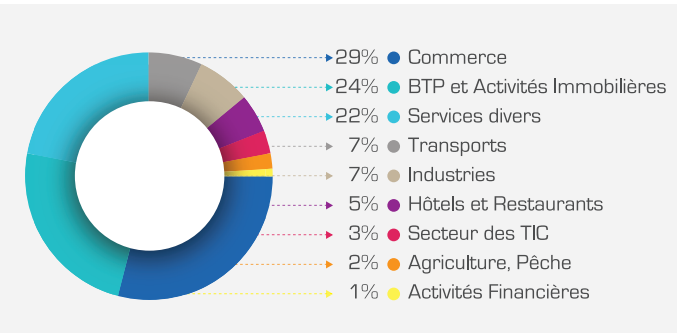
L'Oriental	1270	1247	1428	1500	1717
Laâyoune-Sakia El Hamra	734	987	1239	1212	1766
Béni Mellal-Khénifra	763	820	833	897	1088
Drâa-Tafilalet	729	602	752	830	882
Dakhla-Oued Ed-Dahab	494	561	854	765	845
Guelmim-Oued Noun	224	252	317	444	361

3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2018 montre la prédominance des SARL à associé unique (53,2%) et des SARL (45,3%). Il est à noter que la SA ne représente que 0,4% du nombre total des entreprises créées.



4. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises nouvellement créées en 2018, enregistrant à lui seul plus de 29% du total des immatriculations, suivi par le secteur du « BTP et activités Immobilières » avec une part de 24%.

Quant au secteur des « Services » qui vient en 3^{ème} position, il a connu une augmentation de 18% en 2018 pour atteindre 22% du total des entreprises créées.

5. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 54.756 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce concernant les personnes morales en 2018 contre 49.274 au cours de l'année 2017 soit une évolution de 12%.

6. RADIATIONS

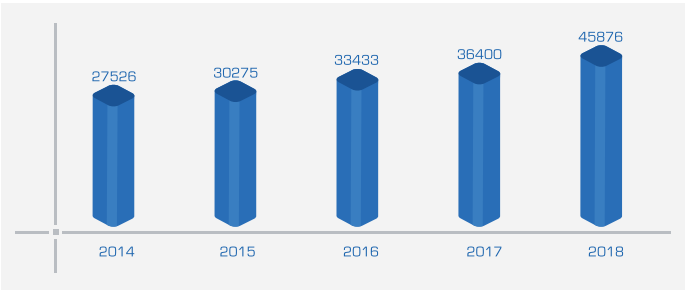
	2017	2018	Variation 2018/2017
Entreprises entrées en phase de dissolution	7340	7102	- 3,2%
Entreprises radiées	5690	5528	-2,8%

En ce qui concerne les radiations des entreprises, l'année 2018 a été marquée par la radiation de 5.528 sociétés, soit une diminution de 2,8% par rapport à 2017.

7.102 entreprises sont entrées en phase de dissolution en 2018.

II. PERSONNES PHYSIQUES

1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



En 2018, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a connu une évolution de 26% par rapport à la même période de l'année 2017, soit 45.876 créations contre 36.400 en 2017.

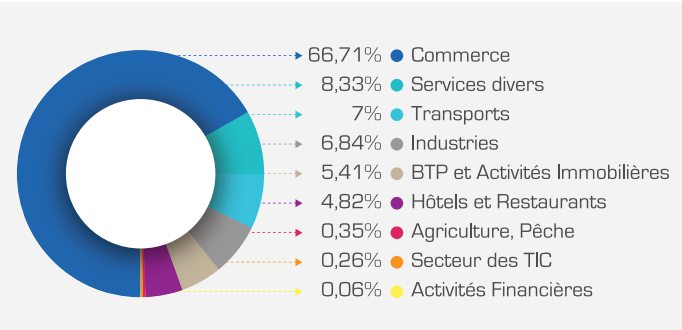
2. RÉPARTITION RÉGIONALE

	2014	2015	2016	2017	2018
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4431	5114	5892	7756	14446
L'Oriental	3074	3883	5904	5735	6900
Casablanca-Settat	4067	3852	3902	3839	3793
Fès-Meknès	3119	3011	3200	3712	3913
Rabat-Salé-Kénitra	3510	3510	3470	3608	3781
Marrakech-Safi	2541	2435	2444	2633	2704
Laâyoune-Sakia El Hamra	1623	2279	2353	2627	2967
Souss-Massa	2009	2063	2222	2393	2744
Béni Mella-Khénifra	1510	1502	1435	1578	1773
Drâa-Tafilalet	750	862	939	993	1162
Guelmim-Oued Noun	492	1266	1173	937	954
Dakhla-Oued Ed-Dahab	400	498	499	589	739

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête avec une part de 32% du total des créations se traduisant par 14.446 nouvelles immatriculations des personnes physiques en 2018. Il est à noter que cette région a enregistré une très forte augmentation de l'ordre de 86% par rapport à 2017.

La région de l'Oriental quant à elle, occupe la seconde position avec une part de 15%. Tandis que la région de Fès-Meknès se positionne en 3^{ème} place.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées en 2018, avec une part de 66,71% du total des immatriculations, soit une augmentation d'environ 32% par rapport à 2017. En deuxième position, on trouve les secteurs des « Services » et « Transports » avec des parts respectives de 8,33% et 7,22%.

4. MODIFICATIONS

21.016 inscriptions modificatives ont concerné les personnes physiques immatriculées au registre de commerce pendant l'année 2018, enregistrant ainsi une légère augmentation de 3% par rapport à l'année précédente 2017 (20.421).

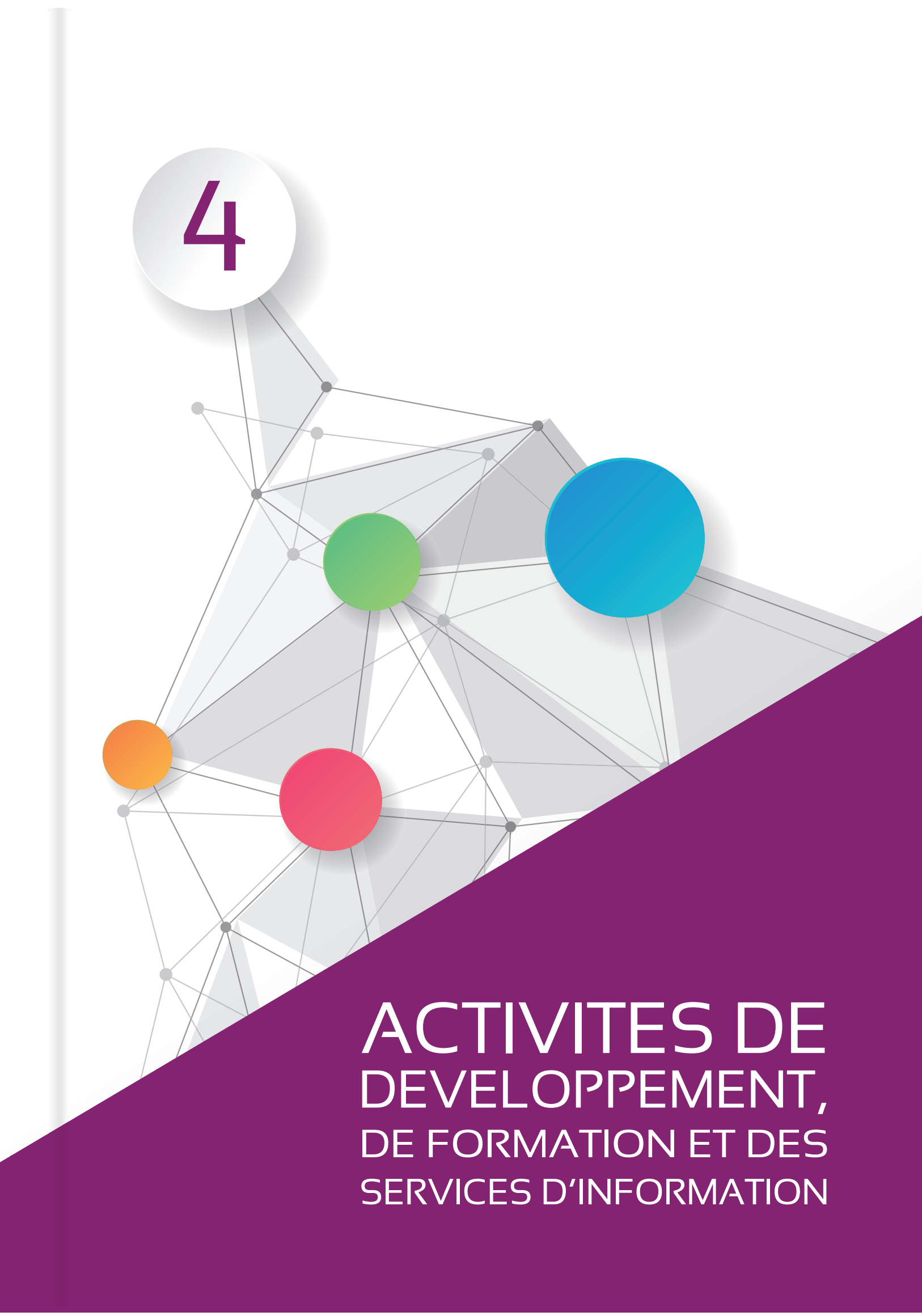
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2018 plus de 285.445 documents (Statuts, PVs, modèles de création et de modification) relatifs aux inscriptions effectuées en 2018. En outre, plus de 172.473 états de synthèse relatifs à l'exercice 2017 ont été centralisés par l'OMPIC au cours de cette année.

IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

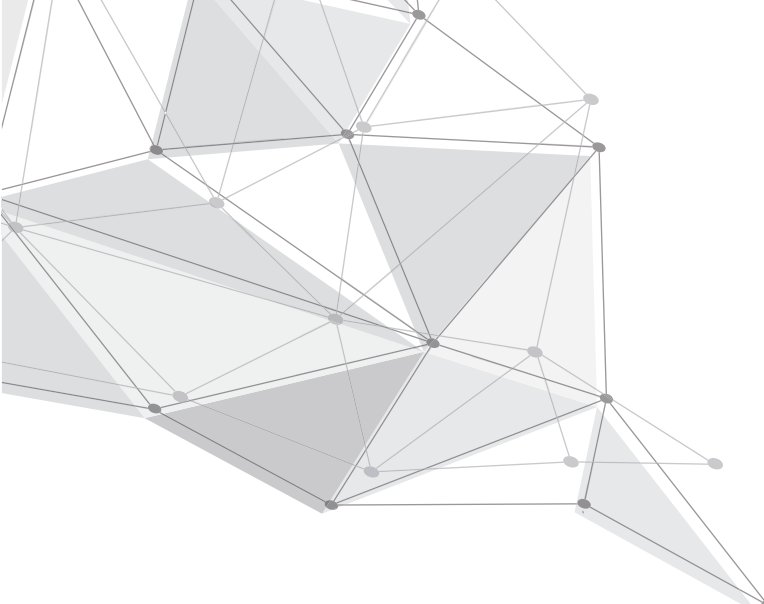
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de dépôts des états de synthèse	133858	146458	157666	166626	172473

Le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC a enregistré une augmentation de 3,5% par rapport à 2017, passant de 166 626 dépôts pour l'exercice 2016 à 172.473 pour l'exercice 2017.



4

ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT,
DE FORMATION ET DES
SERVICES D'INFORMATION



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT

DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

I. PROJET DE CRÉATION DE L'ENTREPRISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Inscrit dans le programme d'action 2018-2019 du Comité National de l'Environnement des Affaires, la mise en œuvre de ce projet est confiée à l'OMPIC qui assurera la gestion de la plateforme de création de l'entreprise par voie électronique. Les actions réalisées dans le cadre de ce projet concernent principalement les axes suivants :

36

1. MISE EN PLACE DU CADRE JURIDIQUE APPROPRIÉ

Pour asseoir les bases juridiques de la création de l'entreprise par voie électronique, trois projets de loi ont été élaborés :

- Projet de loi 87.17 modifiant et complétant la loi n°13.99 portant création de l'OMPIC;
- Projet de loi 88.17 relative à la création et à l'accompagnement d'entreprises par voie électronique;
- Projet de loi 89.17 modifiant et complétant la loi n°15.95 formant Code de Commerce.

Ces projets ont été approuvés par le Conseil du Gouvernement du 15 Février 2018 et adoptés à l'unanimité par la chambre des représentants le 5 Juin 2018 et par la chambre des conseillers le 24 Juillet 2018.

La loi 87.17 a été publiée au BO N° 6702 du 23 Août 2018. Les projets de loi 88.17 et 89.17 ont été adoptés à l'unanimité par la chambre des représentants le 11 Décembre 2018, après la 2^{ème} lecture par la commission des secteurs productifs.

2. DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME ÉLECTRONIQUE

Basée sur les dernières technologies de l'information et de communication, la plateforme de gestion de la création d'entreprise en ligne est constituée de 3 composantes :

- Une composante informationnelle à travers le portail de la plateforme : informations sur les démarches de création et la vie de l'entreprise, tutoriels, boîte à outils, ...
- Une composante e-services : création électronique, opérations post-crédation, dépôt des actes, suivi des demandes, ...
- Une composante « Administrations » : permettant d'offrir une interface aux administrations et organismes intervenant dans la création d'entreprise pour traitement des demandes et délivrance des certificats et attestations.

Une 4^{ème} composante « services aux entreprises » sera mise en place dans une 2^{ème} phase permettant d'offrir des services d'accompagnement et d'autres services à valeur ajoutée.

3. COORDINATION ET ÉCHANGES AVEC LES INTERVENANTS, PARTIES PRENANTES ET PROFESSIONNELS

Le projet de création de l'entreprise par voie électronique mobilise un nombre importants d'acteurs, en particulier, il y a lieu de citer :

- Parties prenantes : Secrétariat du CNEA, Ministère de l'Industrie, Ministère de la Justice, OMPIC, DGI, CNSS, SGG, Imprimerie Officielle.

- Autres Administrations et organismes publics concernés : Ministère de l'Intérieur, CRI, Ministère chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique.
- Secteur privé : CGEM, Professionnels : Notaires, Experts comptables, Avocats, comptables agréés.
- Bank Al Maghrib et Banques, Agence de Développement Digital, Poste Maroc, DGSSI, Chambres de commerce.

4. CONDUITE DE CHANGEMENT

Des ateliers de conduite de changement ont été organisés au niveau régional. L'objectif de ces ateliers est de présenter le projet et de recueillir les attentes et remarques des acteurs régionaux en vue d'obtenir leur adhésion et leur implication. Au cours de l'année 2018, 6 ateliers ont été organisés à Rabat, Casablanca, Fès, Tanger, Agadir, Laayoune et Marrakech.

II. ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

L'OMPIC a mis en place, pour l'année 2018, un programme de promotion et de sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle qui s'adresse à plusieurs catégories d'utilisateurs potentiels, dont : les acteurs de la recherche, les entreprises, les professionnels ainsi que les jeunes. Ce programme s'appuie sur diverses initiatives et campagnes de communication.

Les principales activités réalisées en 2018 concernent :

1. LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2018

L'OMPIC a organisé une demi-journée «portes ouvertes» au profit des jeunes lycéens, représentants d'écoles publiques et privées, à l'occasion de la journée Mondiale de la Propriété intellectuelle, célébrée en 2018 sous le thème «Innovation et créativité: les femmes, moteur du changement »

Menée en collaboration avec l'Ambassade des Etats Unis au Maroc, l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Casablanca-Settat, l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Rabat Salé Kénitra, le lycée Abdellah Laayachi de Casablanca, les lycées techniques Anoual de Casablanca et les Orangers de Rabat, London Academy Casablanca, les Ecoles Yassamine Casablanca et Casa Moda Academy, cette action a permis à plus de 160 lycéens accompagnés de

leurs encadrants, de découvrir la propriété industrielle et ses différentes composantes, et ce, grâce à un parcours de 4 étapes : l'invention et l'innovation, la marque, le design et les activités de l'OMPIC.

Les lycéens ont également pu échanger avec les talents féminins marocains: chercheurs, inventeurs, designers, entrepreneurs, présentes pour l'occasion en vue de mettre en avant le rôle de la femme dans la créativité et l'innovation, et pour partager leurs expériences réussies avec les jeunes.

A la fin de cette demi-journée, les élèves ont pu évaluer les connaissances acquises en matière de propriété industrielle à travers un quiz développé à cette occasion.

Cette action a été dupliquée au niveau de la région de Dakhla à travers une journée d'information, organisée avec la chambre de commerce, d'industrie et de service de la région, pour une cinquantaine d'étudiants de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG).

2. LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN FAVEUR DU TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'OMPIC a initié une démarche de proximité, s'appuyant sur des rencontres thématiques avec les acteurs économiques des 12 régions du Royaume. L'objectif de cette démarche est de mettre en avant la propriété industrielle comme outil juridique et marketing, qui permet de stimuler la compétitivité des entreprises et de renforcer leur développement, aussi bien aux niveaux local et national qu'à l'international. Les actions qui ont marqué l'année 2018 sont au nombre de quatre :

- **Tanger-Tétouan-Al-Hoceima** : séminaire sous le thème : « l'importance de la marque et du design pour améliorer la compétitivité des entreprises dans le marché local et à l'export », organisé avec la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de Services de la région, l'Office Espagnol des Brevets et Marques (OEPM) et la Chambre Espagnole de Commerce et d'Industrie de Tanger.
- **Fès-Meknès** : table ronde sur l'innovation et les nouveaux enjeux de l'industrie, organisée en collaboration avec l'Office Européen des Brevets (OEB), le Centre Régional d'Investissement (CRI) de la région, et la délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie (DPCI) de Fès. Cette table ronde a permis de mettre en avant la contribution des secteurs à forte intensité de Droits de Propriété Industrielle à la croissance économique.

- **Boujdour** : intervention en faveur des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets de la région lors d'une conférence sur l'entrepreneuriat, organisée avec la délégation du Ministère de l'Industrie (DPCI) et la préfecture de Boujdour.

- **Casablanca-Settat** : rencontre organisée avec la chambre de commerce et d'industrie, au profit d'une quarantaine d'entreprises de la région. Elle s'est focalisée sur les mécanismes de protection et de valorisation de la marque en tant qu'élément distinctif de l'entreprise dans son marché.

3. LE SIDE EVENT ORGANISÉ PAR L'OMPIC LORS DU FUTUR E.S. IN AFRICA

À l'occasion de la 1^{ère} édition de la rencontre Futur e.s. in Africa, l'OMPIC a organisé un Side Event mettant l'accent sur les enjeux de la propriété intellectuelle dans le domaine du Digital. Au programme de ce Side Event :

- Formation au profit des startups qui ont participé à l'événement Futur e.s. in Africa. Cette formation concerne la protection des droits de propriété industrielle dans le secteur IT.
- Séance plénière pour les invités de Futur e.s. in Africa, portant sur la propriété intellectuelle comme moyen de différenciation et de croissance pérenne pour les acteurs du secteur numérique.
- Intervention à la séquence jeunesse sous le thème « s'inspirer pour devenir les innovateurs de demain »

4. DES JOURNÉES D'INFORMATION, SALONS ET FOIRES

D'autres activités de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale ont été organisées par l'OMPIC au cours de 2018, à savoir :

- Une rencontre de sensibilisation sur les enjeux des droits de propriété industrielle a été organisée par l'OMPIC et l'Ordre des Avocats de Casablanca. A cette occasion, les deux parties ont signé une convention de partenariat en faveur du développement de la propriété industrielle et commerciale au Maroc, portant particulièrement sur le cadre juridique et pratique du domaine.
- Participation à la deuxième édition de la rencontre d'affaire « Industry Meeting Day » pour appuyer le rôle de la propriété industrielle dans l'innovation et la compétitivité des entreprises.

- Participation à la 11^{ème} édition du Salon International de la Sous-Traitance, d'Approvisionnement et de Partenariat (SISTEP2018) dans l'objectif de promouvoir les outils et système de la propriété industrielle mis au service des industriels.

- Participation à la première édition du Franchise And Retail Forum Morocco 2018, en mettant en avant l'impact de la valorisation de la marque et du branding dans l'univers des franchises.

- Participation au salon Moroccan Automotive Technologies en Décembre 2018 pour la sensibilisation et accompagnement des industriels de pièces de rechange automobile en matière de propriété industrielle, ainsi que la promotion du système de labellisation SALAMATOUNA.

III. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

1. SERVICES EN LIGNE

A. Indicateurs clés

Au cours de l'année 2018, l'OMPIC a enregistré plus de 100 000 opérations effectuées en ligne contre 82 839 en 2017, soit un taux d'évolution de 21%. L'évolution du nombre de transactions enregistrées se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2017
Nombre de transactions	60 221	65 853	71 196	82 839	100 234	21%

B. Services e-démarche sur DirectOMPIC

Les services E-demarche correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale (demandes de Certificats Négatifs, dépôt et renouvellement en ligne des Marques, Dessins et Modèles Industriels, paiement des annuités des Brevets d'invention, e-datage). Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

	CN	Marque	DMI	Brevets d'Invention	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	E-datage
2014	9991	2268	42	*	257	5	*
2015	13578	2552	136	46	1452	57	*
2016	16974	2921	167	115	1939	41	10
2017	21856	3819	151	100	2110	81	30
2018	30845	4505	198	298	2428	94	16
2018/2017	41%	18%	31%	198%	15%	16%	-47%

Les plus importantes variations relatives à la protection de la propriété industrielle et aux demandes de certificats négatifs au cours de l'année 2018 par rapport à l'année 2017 sont :

- Brevets d'invention : +198%
- Demandes de certificats négatifs : +41%
- Dépôt de Dessins et Modèles Industriels : +31%
- Dépôt de marque : +18%
- Renouvellements de Dessins et Modèles Industriels : +16%
- Renouvellements de marques : +15%

C. Les services E-commerce via DirectInfo

Les services E-commerce correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

	Consultations des informations légales sur les entreprises	Bilans & RACC & Fiche financière	Statuts & PVs
2014	3290	38558	4372
2015	2829	38190	4719
2016	2697	37210	6602
2017	3406	37411	9313
2018	4997	41611	9383
2018/2017	47%	11%	1%

L'année 2018 a été marquée par une importante croissance de 47% des demandes de consultation des informations légales sur les entreprises. Cette augmentation s'explique par la mise en place de nouveaux services d'information légale sur les entreprises marocaines.

La consultation des documents financiers des entreprises (Etats de synthèse & Fiche financière) a connu une augmentation de 11%. Toutefois, la consultation des statuts et Procès-Verbaux a connu une timide augmentation de 1%.

2. ACTIVITÉS AMAPIC

A. Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI »

L'année 2018 a connu la poursuite de l'organisation de la troisième édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI » 2017-2018 en collaboration avec l'INPI et l'OMPI.

Les cours en présentiel dispensés au cours de cette édition ont concerné 3 options, à savoir « Branding », «Technologie » et «IP Office». Cette dernière option a été destinée aux représentants des Offices de la propriété industrielle des pays participants.

La troisième édition a été marquée par l'inscription de 23 candidats, dont 12 marocains (4 grandes entreprises, 1 PME, 3 représentants des universités et 4 représentants de l'OMPIC) et 11 représentants de pays africains (Tunisie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Algérie, Rwanda, République centrafricaine RCA, Djibouti, Mauritanie).

Le taux de réussite suite aux évaluations et aux délibérations du Jury a été de 78% pour les candidats en option Branding; 75% pour les candidats en option technologie, et 50 % pour les candidats en option IP Office.

B. Formation sur la propriété industrielle destinée aux représentants des offices de pays arabes

L'année 2018 a connu le lancement en mois de Novembre d'une formation sur la propriété industrielle, en partenariat avec l'OMPI, au profit de représentants des Offices de propriété industrielle de 9 pays arabes: Maroc, Algérie, Bahreïn, Egypte, Irak, Jordanie, Palestine, Soudan, Tunisie; ainsi que des représentants de la Ligue Arabe et du Conseil de Coopération du Golfe. Cette formation est sanctionnée par un certificat de formation de base dans le domaine de la propriété industrielle.

C. Autres actions de formation en présentiel

- Atelier régional sur le thème : « Renforcement des capacités technologiques : Utilisation du système de propriété intellectuelle pour favoriser le développement technologique, économique, social et culturel dans les pays les moins avancés », organisé en collaboration avec l'OMPI, les 28 et 29 Mars 2018. Ont participé à cet atelier des représentants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Togo.
- Formation sur les marques, organisée en collaboration avec l'OMPI et l'INPI, à l'intention des pays en développement (Benin, Brésil, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Cuba, Haïti, Madagascar, Mali, Maurice). L'objectif étant de renforcer les compétences et les connaissances des responsables des marques des offices de propriété intellectuelle, et des départements concernés, dans le domaine des marques et des procédures y afférentes.
- Atelier organisé au profit des porteurs de projets en phase de la preuve du concept avant la création de leurs start-ups, le 7 novembre 2018.
- Formation en partenariat avec l'INPI sur le rôle de la propriété intellectuelle, à l'intention de startups marocaines et africaines opérant dans les technologies de l'information pour les secteurs de la santé, l'éducation et les territoires, les 27 et 28 février 2018.

D. Formations en ligne

La plateforme e-Learning a enregistré 97.138 visites au cours de l'année 2018. Au cours de cette année, l'AMAPIC a délivré 112 certificats relatifs aux modules disponibles sur la plateforme e-Learning, répartis principalement comme suit :

- 21% Brevets d'invention : notions de base
- 18% Marques : notions de base en arabe
- 13% Dessins et modèles industriels : notions de base
- 11% Propriété intellectuelle : notions de base
- 10% Défense des droits de propriété industrielle
- 7% Registre du Commerce

Plus de la moitié des participants sont issus des universités et écoles, ainsi que des entreprises. En ce qui concerne la répartition géographique, environ 50% des participants émanent de la région Casablanca-Settat.

3. CENTRES DE SERVICES

Les centres de services de propriété industrielle et commerciale ouverts auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services constituent des interfaces de l'OMPIC qui permettent d'offrir aux adhérents de ces chambres, des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale.

Durant l'année 2018, 215 demandes de marque et 2454 demandes de certificat négatif ont été déposées auprès des centres de services opérationnels dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, L'Oriental, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra, et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. La répartition de cette activité se présente comme suit :

- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca-Settat : 120 demandes de marque, 1255 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Rabat-Salé-Kenitra: 16 demandes de marque, 229 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de l'Oriental : 18 demandes de marque, 638 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Guelmim-Oued Noun : 1 demande de marque, 207 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Laâyoune-Sakia El Hamra: 1 demande de marque.
- La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 57 demandes de marque, 65 demandes de certificat négatif.

IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'OMPIC a poursuivi, durant l'année 2018, le développement des programmes de coopération internationale, et a particulièrement renforcé les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces activités se sont articulées autour de visites d'études et d'échanges, ainsi que des activités de formation et de promotion.

En matière de visites d'étude, l'OMPIC a reçu :

- Du 16 au 17 Janvier 2018, une délégation botswanaise de Companies and Intellectual Property

Authority (CIPA) : l'objectif est de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière des systèmes informatiques mis en œuvre par l'OMPIC pour la gestion du système de propriété industrielle et commerciale.

- Du 15 au 19 Janvier 2018, une délégation de l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des innovations (ANVAR) de Burkina-Faso a réalisé une visite des structures d'innovation au Maroc pour négocier les possibilités de transfert de technologies et pour échanger et partager les expériences.

En matière de formation :

- Organisation d'un atelier sous-régional sur le respect des droits de la propriété intellectuelle, en coopération avec l'OMPI, l'INPI et l'OAPI, et en partenariat avec la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca. L'atelier a été organisé simultanément à Casablanca et à Yaoundé du 22 au 26 Janvier 2018, à l'intention des magistrats du Royaume du Maroc et ceux des États membres de l'OAPI.
- Remise en Mai 2018 des Certificats d'Animateur en Propriété Industrielle -CAPI- (3^{ème} édition). Cette formation, étalée sur 6 mois est réalisée en partenariat avec l'OMPI, l'INPI et l'OAPI, au profit de participants venus de 11 pays (Tunisie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Algérie, Rwanda, République centrafricaine RCA, Djibouti, Mauritanie).
- Organisation d'un cours de formation sur les marques, en coopération avec l'OMPI et l'INPI, du 02 au 13 Juillet 2018 au siège de l'OMPIC à Casablanca.

Concernant les programmes de coopération avec les offices nationaux et les organisations régionales et internationales de propriété industrielle, l'année 2018 a connu la réalisation des activités suivantes :

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

A. Coopération Sud-Sud

- Signature d'un Mémoire d'Entente dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle avec l'OMPI, le 12 Mars 2018 à Genève,

dans le cadre du Mémoire d'Entente signé entre l'OMPIC et l'OMPI en Mai 2016 à Casablanca, et dans une optique de renforcement de la coopération Sud-Sud. L'accord prévoit la mobilisation de ressources conjointes pour accompagner les acteurs économiques et représentants d'offices de propriété intellectuelle issus des pays arabes dans leur montée en compétences en matière de gestion et d'utilisation des actifs immatériels (brevets, marques, dessins industriels).

- Visite d'étude à l'OMPIC d'une délégation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) de la Mauritanie, les 06 et 07 Mars 2018, pour s'enquérir de l'expérience du Maroc en matière de mise en place et de fonctionnement des centres d'information technologiques.

- Organisation d'un atelier régional en partenariat avec l'OMPI le 28 et 29 Mars 2018 au siège de l'OMPIC à Casablanca, sous le thème : « Renforcement des capacités technologiques : Utilisation du système de propriété intellectuelle pour favoriser le développement technologique, économique, social et culturel dans les pays les moins avancés ». Cet atelier a connu la participation des représentants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

- Dans le cadre du Mémoire d'Entente signé entre l'OMPIC et l'OMPI dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle, l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC), a organisé en partenariat avec l'OMPI, une formation sur la propriété industrielle, et ce du 12 au 16 Novembre 2018 au siège de l'OMPIC, au profit de représentants des Offices de propriété industrielle de 9 pays arabes: Maroc, Algérie, Bahreïn, Egypte, Irak, Jordanie, Palestine, Soudan, Tunisie ainsi que des représentants de la Ligue Arabe et du Conseil de Coopération du Golfe.

B. Coopération technique

Dans le cadre de l'amélioration de ses systèmes d'information, l'OMPIC a poursuivi le développement de son système de gestion des brevets d'invention en collaboration avec l'OMPI qui fournit une assistance technique en particulier, à travers des outils développés: Wipo Publish (publication des demandes de propriété industrielle), EDMS (outils d'archivage électronique des documents brevet), IPAS (outil de gestion des demandes de brevets d'invention).

C. Participation aux comités et réunions de l'OMPI

L'OMPIC a poursuivi sa contribution aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Présidence de la 39^{ème} session du Comité Permanent du Droit des Marques, des Dessins et Modèles Industriels et des Indications Géographiques (SCT) et participation aux travaux de la 40^{ème} session.
- Participation à la 29^{ème} session du Comité Permanent des Droits des Brevets (SCP).
- Participation aux Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenues en Septembre 2018 à Genève, durant lesquelles plusieurs rencontres ont été organisées avec l'OMPI, et plus particulièrement avec les services de l'OMPI en charge des secteurs suivants: Bureau arabe, Division chargée de la protection de la propriété intellectuelle, Division de l'infrastructure mondiale.

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expérience, à savoir :

- Participation de 8 candidats, en provenance des Etats Membres de l'OAPI à la 3^{ème} édition (2017/2018) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI).
- Poursuite des échanges en matière de développement du système d'information de l'OAPI.
- Participation de l'OMPIC à la 19^{ème} Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle, tenue le 13 Septembre 2018 à Yaoundé sous le thème : « Problématique de l'examen quant au fond des inventions dans l'espace OAPI : expérience de l'OMPIC ».
- Participation à la 7^{ème} édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique, tenue du 24 au 27 Octobre 2018, sous le thème : « L'invention, moteur du développement industriel ».
- Participation de l'OMPIC, en tant qu'observateur, à la 58^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OAPI le 11 Décembre 2018 à Dakar.

En marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenues en Septembre 2018 à Genève, une rencontre a eu lieu entre les responsables des deux

offices, et qui a porté sur les procédures d'examen des brevets d'invention et des marques, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour pérenniser le Certificat d'Animateur en Propriété Intellectuelle (CAPI).

3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération axées sur la formation des examinateurs brevet, l'échange d'expériences sur les outils et systèmes informatiques, l'échange de données et la promotion du système des brevets d'invention.

Ces activités ont été marquées par la visite du Président de l'Office Européen des Brevets au Maroc en Mai 2018, au cours de laquelle, une rencontre avec Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce, et de l'Economie Numérique a été organisée.

En marge de cette visite, le Président de l'OEB et le Directeur Général de l'OMPIC ont passé en revue les axes de coopération entre les deux offices. Ensuite, ils ont animé une table ronde à Fès sous le thème « l'innovation et les nouveaux enjeux de l'industrie » au profit des acteurs de l'innovation de la région de Fès-Meknès.

En marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenues en Septembre 2018 à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu et qui a porté sur l'échange des données et sur les activités de coopération entre les deux offices.

4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

Dans le but de poursuivre leur coopération bilatérale, l'OMPIC et l'EUIPO ont renouvelé leur protocole d'accord le 12 Juin 2018, et qui a porté sur la continuité des actions de coopération entre les deux offices.

L'OMPIC a également participé à un atelier technique sur les outils développés dans le cadre du réseau européen de la propriété intellectuelle (EUIPN), et qui a connu la participation des représentants des offices de la propriété intellectuelle des pays arabes suivants : l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie, du 23 au 27 Juillet 2018 à Casablanca.

Dans le cadre des échanges techniques avec l'EUIPO, une réunion technique s'est tenue le 17 Décembre 2018, durant laquelle plusieurs échanges entre les experts de l'OMPIC et de l'EUIPO ont eu lieu autour des pratiques communes liées aux marques figuratives contenant des termes descriptifs/non distinctifs.

En marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenues en Septembre à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu, en vue de développer davantage le partenariat entre les deux offices.

5. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

L'OMPIC et l'INPI ont poursuivi leur programme de coopération marqué par la tenue de la 22^{ème} session de la Commission Mixte OMPIC-INPI, en Mars 2018 à Casablanca. A cette occasion, les deux parties ont passé en revue leurs activités en matière de dépôts des titres de propriété industrielle, les nouveaux challenges que représentent les contrats d'objectifs respectifs et le rôle à jouer par chacun des offices pour se positionner comme acteur central de l'écosystème de l'innovation ainsi que leur programme de coopération triangulaire destiné à l'Afrique.

En marge des assemblées générales de l'OMPI tenues à Genève, une rencontre bilatérale a eu lieu le 25 Septembre 2018 entre les responsables des deux offices, les points abordés ont porté principalement sur :

- Actions communes en faveur des startups et des entreprises.
- Digitalisation et dématérialisation.
- L'axe Afrique : CAPI, formation des magistrats.

6. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (CNIPA)

L'OMPIC et l'Office national de la propriété intellectuelle de la république populaire de Chine (China National Intellectual Property Administration CNIPA) ont tenu une réunion bilatérale le 26 Juillet 2018 au siège de l'OMPIC à Casablanca, à cette occasion, les deux parties ont mis en place un programme de travail annuel qui consiste notamment en :

- Activités de formation ;
- Partage des résultats de recherche ;
- Echanger des données sur les brevets ;
- Coopération dans le cadre du PPH ;
- Coopération en matière d'examen relatif aux brevets d'invention ;
- Coopération dans l'organisation régionale.

7. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM)

Organisation d'un séminaire le 23 Mars 2018, en partenariat avec l'OEPM, et en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, la Chambre Espagnole de Commerce et d'Industrie de Tanger, sous le thème « L'importance de la marque et du design pour améliorer la compétitivité des entreprises dans le marché local et à l'export », au profit des entreprises de la région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima.

En marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenues en Septembre à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu, et qui a porté sur les échanges entre examinateurs des deux offices, l'échange sur les actions de lutte contre la contrefaçon, ainsi que la promotion du PPH.

8. OFFICES DES PAYS MEMBRES DE L'ACCORD D'AGADIR

Conformément au plan d'actions arrêté entre les offices des pays membres de l'accord d'Agadir, l'OMPIC a participé à la réunion de coordination le 20 Décembre 2018 à Tunis. L'objet de la réunion a porté sur le bilan des activités de coopération en 2018, le projet Arabpat, et l'adoption du programme travail pour la période 2019-2020, qui a porté sur les points suivants :

- Formation des formateurs (Training of Trainers) en collaboration avec l'OMPI.
- Partage d'expérience autour des accords internationaux pour la protection de la propriété industrielle.
- Organisation d'ateliers sur les systèmes de protection des pays membres de l'Accord d'Agadir.

V. ACTIVITÉS LIÉES À L'INNOVATION

1. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)

Desservis par 70 points focaux hébergés par 54 organisations dont des universités, des centres de R&D, des centres techniques et des représentations d'entreprises sur l'ensemble du territoire du Royaume, les utilisateurs du Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) bénéficient d'un accès à des prestations de services d'information technologique de proximité et d'un accompagnement personnalisé pour mieux exploiter leur potentiel d'innovation et pour les assister dans la création, protection et valorisation de leurs droits de propriété intellectuelle.

A. Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

Pérennisation des activités du réseau TISC

Dans le cadre du développement et de la pérennisation du réseau TISC, 6 membres ont signé la convention TISC 2.0, il s'agit de :

- Université Hassan Premier de Settat
- Université Internationale de Rabat
- Université Ibn Zohr d'Agadir
- Fondation MASCIR
- Cluster CE3M
- OMPIC

Les nouveaux services développés concernent notamment :

- L'accompagnement pour la mise en place des stratégies de propriété intellectuelle, et d'offices de transfert de technologie au sein des organisations membres
- Le développement de prototypage
- L'accès à de nouvelles bases de données pour la recherche et l'analyse de l'information brevet

Nouveaux membres

Cinq demandes d'adhésion ont été approuvées par le comité de suivi réuni le 28 Novembre 2018 au siège de l'OMPIC. Il s'agit des nouveaux membres suivants :

- Cluster solaire
- CNESTN
- Association des inventeurs ADJI
- Association des inventeurs UNIAM
- DPCI Essaouira

Activités de formation

Dans le cadre du plan de formation de l'année 2018 pour la communauté du réseau TISC, la cellule d'animation du réseau TISC a supervisé la participation des membres du réseau aux formations avancées en ligne fournies par l'OMPI et portant sur plusieurs thématiques relatives à la propriété intellectuelle. Dans ce sens, 728 inscriptions à ces formations ont été effectuées, dont 17 relèvent de l'OMPIC, et 711 des autres membres du réseau TISC.

Une formation sur l'identification et l'utilisation des inventions dans le domaine public, a eu lieu le 27 Novembre 2018 au profit des points focaux TISC, ainsi que des représentants des réseaux des pays arabes (Algérie, Djibouti, Egypte, Jordanie, Maroc, Mauritanie & Oman). Cette formation a porté principalement sur :

- L'utilisation des inventions dans le domaine public dans le cadre de la conception et le développement de nouveaux produits et procédés.
- Processus de conception et de développement de produits commercialisables, et rôles que peuvent jouer les centres TISC pour la commercialisation et la valorisation des brevets.

En outre, une formation d'initiation sur les brevets a été organisée pour les équipes de l'université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir, et ce les 3 et 4 Mai 2018.

Accompagnement pour la mise en place des bureaux de transfert de technologie

Dans le cadre de la nouvelle organisation du réseau TISC, l'OMPIC apporte un soutien spécifique aux universités et centres de R&D souhaitant la création des offices de transfert de technologie (TTO). Ce soutien s'est formalisé par la signature de deux mémorandums d'entente avec l'Université Internationale de Rabat et l'Université Hassan Premier de Settat, et s'est traduit par les prestations suivantes :

- Accompagnement pour la mise en place d'une politique en propriété intellectuelle en collaboration avec les équipes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Une politique type est en cours de finalisation.
- Mise à disposition des universités et centres de R&D de l'expertise nécessaire pour la création et le fonctionnement des bureaux de transfert de technologie, selon le modèle centré sur l'exploitation de la propriété intellectuelle.

Programme d'assistance des inventeurs en matière de dépôt de brevets au Maroc (PROBONO)

L'objectif du programme PROBONO, mis en place en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), est l'assistance des inventeurs et des PME au Maroc en matière de protection de brevets, à travers des partenariats ciblés avec des organisations qui offrent une assistance en matière de protection par brevet à titre gratuit.

A partir de Mai 2018, les personnes et entités bénévoles qui peuvent offrir leurs services aux inventeurs sélectionnés sont :

- Conseillers en propriété industrielle
- Avocats qui justifient d'une expertise dans le domaine des brevets
- Responsable d'un point focal TISC actif et disposant de compétences et expérience avérée sur l'ensemble des aspects liés aux brevets
- Membre d'une association d'inventeurs actif et disposant de compétences et expérience avérée sur l'ensemble des aspects liés aux brevets

B. Activités de coopération et de développement de partenariats

Partenariat avec TECHNOPARK

L'OMPIC et Technopark ont signé une Convention-Cadre de coopération, entrée en vigueur le 2 Janvier 2018, pour faire bénéficier la communauté du Technopark des services proposés par l'OMPIC, notamment :

- Présence de l'OMPIC dans l'espace de co-working de Technopark pour plus de proximité avec les entreprises & startups.
- Assistance technique dans la mise en place du dépôt électronique des demandes de brevet
- Participation des entreprises de Technopark aux Patent Marketplace organisées par l'OMPIC
- Accompagnement et assistance des entreprises de Technopark en matière de protection de brevets, de veille technologique et de recherche collaborative

Coopération avec les Centres TISC Arabes

Dans le cadre de la coopération entre l'OMPIC et l'OMPI, un atelier sous régional s'est tenu du 27 au 29 Novembre 2018 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cet atelier a connu la participation de représentants des centres TISC des pays arabes suivants : Algérie, Djibouti, Egypte, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Oman, et a porté sur le partage d'expériences des centres arabes, et sur l'intérêt de créer des synergies autour de projets communs centrés sur la recherche, l'analyse et l'exploitation de l'information brevets.

Activités de coopération sud-sud

Une délégation de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et des innovations de Burkina-Faso a effectué une visite d'étude aux structures d'innovation et entreprises innovantes marocaines [Centre de prototypage de l'OMPIC, Technopark à Casablanca, fondation MASCIIR, Entreprise GPC à Kénitra, Université Abdelmalek Essaâdi et Entreprise COLAINORD à Tétouan] pour négocier les possibilités de transfert de technologie dans les domaines:

- Transfert d'expertise et de compétence en matière d'emballage carton et papier en partenariat avec l'entreprise GPC
- Valorisation de lactosérum qui est un liquide résidu et très polluant, produit lors de la transformation du lait, en coopération avec COLAINORD
- Valorisation de la spiruline en partenariat avec la fondation MASCIIR

Finalisation du projet lancé le 18 Mai 2017 à Douala au Cameroun, relatif à la réalisation de rapports de veille technologique sur des thématiques proposées par les états membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ces thématiques ont porté sur :

- Plastique biodégradable substituant aux plastiques polluants
- Amélioration du conditionnement des produits agricoles
- Solutions d'irrigation et traitement de l'eau
- Solutions énergétiques propres adaptées aux besoins des localités en Afrique
- Formulation galénique et stabilisation des substances naturelles
- Traitement de maladies tropicales à base des plantes transgéniques

Ce projet a connu la participation d'équipes multidisciplinaires constituées des points focaux TISC, des examinateurs de l'OMPIC ainsi que des chercheurs de l'espace OAPI. Les points focaux TISC associés à ce projet sont: TISC-FSB, TISC-MASCIIR, TISC-UIT, TISC-UAE, TISC- DPCI Fès

Organisation et/ ou participation aux conférences, séminaires et workshops

- Animation d'un atelier d'information sur les brevets pour les inventeurs de l'association AMRI, le 22 Mars 2018.
- Participation de 15 points focaux TISC à un atelier régional organisé par l'OMPIC et l'OMPI sur le renforcement des capacités technologiques et l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle pour favoriser le développement technologique, économique, social et culturel dans les pays les moins avancés, les 28 et 29 Mars 2018.
- Organisation d'un séminaire sur la propriété intellectuelle pour les enseignants et les étudiants de l'ENCG de Dakhla, le vendredi 11 Mai 2018
- Accompagnement des startups ayant participé au programme Cleantech, administré par le Secrétariat chargé de développement durable, sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Participation au workshop organisé par l'Union Africaine [UA] sur la conception et l'évaluation des politiques d'innovation pour les états Africains, du 17 au 21 septembre 2018 à Rabat.
- Accompagnement des porteurs de projets participants au programme PIRC géré par le cluster solaire, sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Animation d'un panel sur la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats de la recherche scientifique, lors de la conférence « La recherche en géomatique à la croisée des problématiques géospatiales », organisée le 30 Octobre 2018 par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV).
- Animation d'un panel portant sur le rôle de la propriété intellectuelle et des brevets pour le développement de l'industrie artisanale, lors de conférence organisée conjointement par l'Université Ibn Tofail (UIT), et l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel et Minier (OADIM), et ce le 29 Octobre 2018, à Kénitra.
- Dans le cadre des activités du focus group chargé de suivi de la situation de l'innovation au Maroc selon l'Indice Mondial de l'Innovation (GII), et suite à la publication de la 11^{ème} édition de cet indice, une réunion de ce focus group a été organisée, et ce le 30 Octobre 2018, au siège de l'OMPIC à Casablanca, en vue d'analyser les différents indicateurs concernant le Maroc dans cet indice.

- Participation de l'OMPIC à l'initiative « Tech-Tamkeen » lancé par le CNRST, le 8 Novembre 2018, avec le soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Cette initiative vise la promotion du transfert de technologie et la valorisation des résultats de la recherche scientifique.
- Animation d'un atelier sur l'innovation et la propriété intellectuelle à Marrakech pour le collège doctoral maghrébin (Maroc, Algérie et Tunisie), organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie, et l'Université Hassan Premier de Settat.
- Animation d'une conférence sur le rôle de la propriété intellectuelle pour la protection et le développement du design lors de la 11^{ème} édition du Festival International de la Mode en Afrique « FIMA » organisé, du 21 au 24 Novembre 2018 à Dakhla, sous le thème « L'art et la culture, vecteurs de l'intégration africaine ».
- Participation de l'OMPIC à la 4^{ème} rencontre des directeurs d'innovation et de R&D des entreprises marocaines, organisée par R&D Maroc au Technopark pour débattre les enjeux de l'innovation de rupture et de la propriété intellectuelle, ainsi que les pratiques d'innovation de rupture, et leur impact sur la croissance des startups et le développement des entreprises.

En outre, des rencontres ont été tenues avec des partenaires de l'OMPIC, et qui ont porté sur l'examen d'axes de coopération pour une utilisation efficace du système de brevets. Il s'agit en particulier des partenaires suivants : l'université Mohamed VI Polytechnique de Benguerir, Centre Technique du Plastique et du Caoutchouc (CTPC) et le Cluster Solaire.

2. ACTIVITÉS AVEC LES UNIVERSITÉS, CENTRES DE RECHERCHE ET CLUSTERS

Dans le cadre de la coopération avec ses partenaires du monde de la recherche, l'OMPIC a mené des actions de sourcing, d'accompagnement et de formation sur les aspects liés aux brevets d'invention auprès des établissements universitaires et des centres de recherche dont notamment :

- La tenue, dans le cadre des conventions relatives à la valorisation des résultats de la recherche scientifique par brevet d'invention, de 25 réunions du comité de suivi de partenariat entre l'OMPIC et 16 établissements universitaires et centres de recherche (UHII, ESITH, UM5R, UIR, USMBA, UM6SS, UCA, UCD, UIT, UIZ, USMS, UEMF, Al Akhawayn, Universiapolis d'Agadir, fondation de l'ENSEM, MASCIR).

- L'organisation de 23 ateliers de formation, au profit des chercheurs, doctorants et responsables des structures de recherche, au sein de 14 établissements universitaires et centres de recherche (ESITH, UCD, UHII, UM6SS, USMBA, UIR, UIZ, UM6P, UMP, USMS, Universiapolis d'Agadir, MASCIR, Fondation de l'ENSEM, INRH). Il s'agit notamment des formations portant sur :

- ◇ le système des brevets ;
- ◇ les inventions mises en œuvre par ordinateur ;
- ◇ les inventions dans le domaine des énergies renouvelables et Smart Grid ;
- ◇ les inventions dans le domaine de la microélectronique ;
- ◇ les inventions dans le domaine des microorganismes ;
- ◇ la rédaction des demandes de brevet ;
- ◇ la base de données Orbite.

- L'organisation de 41 entretiens individuels avec des chercheurs ayant abouti à des résultats brevetables au sein de 11 universités et centres de recherche (UHII, ENSEM, fondation de l'ENSEM, USMBA, UIZ, UCD, UM6SS, UIR, Universiapolis d'Agadir, MASCIR, INRH).

L'OMPIC a participé également :

- Au Congrès Méditerranéen des Télécommunications «CMT'2018» organisé par l'Université Chouaib Doukkali-Eljadida ;
- A deux conférences sur le système des brevets au sein de l'UCD et l'USMBA.

VI. ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION

Durant l'année 2018, l'OMPIC a poursuivi l'exécution de son plan d'action relatif au développement de son système d'information et au renforcement de son infrastructure digitale. Les principales actions réalisées se présentent comme suit :

- Conception et développement de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique.
- Réalisation du premier palier de la refonte de la plateforme en ligne www.directompic.ma relative aux démarches et procédures en matière de PIC.
- Mise en œuvre d'un système automatisé d'échange de données avec les institutionnels en matière d'informations sur le registre central de commerce.

- Réalisation d'un système de lecture automatique des documents permettant l'extraction des données des fonds de dossiers numérisés des demandes de brevets d'invention.

- Mise en place d'un système de gestion de la relation client permettant une meilleure interaction avec les clients.

- Lancement de la refonte des modules de gestion des oppositions et des DMI du système SIPIC selon les recommandations du Lean Six Sigma.

- Mise en place d'un site de secours hébergeant les systèmes et services critiques de l'OMPIC, garantissant ainsi une continuité d'activités en cas de sinistre.

- Mise en place d'une nouvelle plateforme de supervision de l'infrastructure IT de l'OMPIC permettant le suivi en temps réel de la disponibilité des services fournis par l'Office.

- Extension de la plateforme de virtualisation et de stockage et acquisition d'une solution sécurisée d'accès à la messagerie.

- Mise à niveau de la plateforme de téléphonie IP et migration vers une nouvelle solution de reporting et de taxation.

VII. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, telle que modifiée et complétée par la loi n°23-13, l'année 2018 a connu la tenue de la deuxième réunion de la commission des conseillers en propriété industrielle. Les principales décisions de la commission sont :

- Décisions concernant les demandes d'inscription à la liste des conseillers en propriété industrielle suite à l'examen des dossiers des candidats.
- Adoption du règlement intérieur de la commission.

En vue de faciliter l'utilisation du système de la propriété industrielle, l'OMPIC a mis en place des outils permettant de préciser les procédures de traitement et les modalités d'application des dispositions de la loi 17-97. Il s'agit notamment des notes d'information portant sur :

- Les mandats pour les opérations à effectuer par les avocats auprès de l'OMPIC.
- La liste des conseillers en propriété industrielle.

VIII. ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA CONTREFAÇON

Les activités menées dans le cadre du CONPIAC durant l'année 2018 ont porté principalement sur des actions sectorielles liées à la défense des droits de propriété industrielle, notamment dans le secteur des Pièces de Rechange Automobiles (PDR), et sur des ateliers d'échanges entre le secteur privé et les autorités publiques dans le secteur textile, électrique et de cosmétique et produits d'hygiène.

♦ La réunion du groupe de travail secteur public du CONPIAC s'est tenue le 20 Juin 2018 au siège de l'OMPIC. Les acteurs concernés par l'application des droits notamment la Douane, la Police, la Gendarmerie royale, la Justice et l'OMPIC ont présenté le bilan 2017 des activités concernant la contrefaçon. Un bilan marqué par des interventions sur le terrain et par des actions sectorielles de formation et d'échange d'informations entre le secteur public et privé, notamment dans les domaines de pièces de rechange automobile, électrique et cosmétiques et produits d'hygiène.

48

♦ Des ateliers sectoriels pour « l'identification de produits vrais des faux » animés par des entreprises actives dans les secteurs Textile, Electrique et de Cosmétiques et Produits d'hygiène ont eu lieu les 19 et 20 avril 2018, au profit des douaniers. L'objectif est de présenter les aspects techniques et des informations sur les produits afin de faciliter l'identification par les intervenants sur le terrain, des produits contrefaits.

♦ L'année 2018 a connu la mise en œuvre du système de labellisation des services de distribution des PDR, basé sur la marque collective de certification « SALAMTOUNA » qui a été lancé officiellement par Monsieur le Ministre en Novembre 2017.

Le système de labellisation « SALAMATOUNA », qui est une marque collective de certification, a pour objectif de lutter contre la contrefaçon par la labellisation des entreprises respectant le règlement d'usage, en termes de traçabilité et de conformité aux normes des pièces de rechange automobile commercialisées, et intervenant dans le circuit de distribution des pièces de rechange automobiles.

Durant l'année 2018, le Comité de labellisation tel que prévu dans le règlement d'usage de la marque collective de certification « SALAMATOUNA », a organisé dix réunions pour :

- Décider sur l'octroi ou non de l'usage du Label SALAMATOUNA, sur la base des rapports d'audit élaborés par l'organisme d'Audit ;
- Suivre l'état d'avancement des demandes de labellisation SALAMATOUNA;
- Réviser et actualiser le processus de labellisation, ainsi que le Règlement d'usage de la marque « SALAMATOUNA » [Simplification des formalités de dépôt, des modalités de paiement, ..], afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs ;
- Elaborer un Règlement intérieur du Comité.

Le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique, M. Moulay Hafid Elalamy a présidé, le jeudi 15 novembre 2018 à Rabat, la cérémonie de remise des premiers labels « SALAMATOUNA » à 17 entreprises couvrant plus d'une trentaine de points de vente et spécialisées dans la production et la commercialisation des pièces de rechange automobile.

Les 17 entreprises labellisées sont : AFRIQUE CABLES, GLOBAL ENGINES, COPIMA, MAGHREB ACCESSOIRES, SIPROF, KAUFMANN SA, CARONWAY MAROC, GETCOMAR, AUTODISTRIBUTION MAROC, FORAMAG, TECHNOGLASS, SOMADECO, NTN-SNR MAROC, SAINT-GOBAIN DEVELOPPEMENT MAROC, STANDARD AUTO ACCESSOIRES, VOITURE STORE.MA, MISFAT MAROC.

Pour permettre au consommateur d'identifier les entreprises qui commercialisent des pièces de rechange authentiques, la plateforme www.salamatouna.ma mise en place à cet effet, référence les entreprises labellisées sur l'ensemble du territoire, et fournit également la géolocalisation selon une cartographie nationale des points de vente de pièces de rechange labellisés. Cette plateforme digitale développée et administrée par l'OMPIC, permet aussi de gérer le processus de labellisation des entreprises. Les labels sont octroyés par un comité présidé par le Ministère chargé de l'Industrie. Des contrôles inopinés des labellisés sont régulièrement effectués pour s'assurer du respect du règlement d'usage. Le Comité décide alors du maintien, du retrait ou de la suspension du label.

♦ Dans le cadre de la promotion et de la sensibilisation des entreprises du Secteur PDR pour l'adhésion au système SALAMATOUNA, une rencontre a été organisée le 15 Mars 2018 avec les Importateurs/Distributeurs de PDR (Entreprises membres du GIPAM). L'objectif est de sensibiliser les professionnels du secteur sur l'importance du label SALAMATOUNA à assurer un circuit de distribution fiable, permettant de distinguer des produits authentiques des produits de contrefaçon, et de faciliter au consommateur l'achat de produits authentiques (Clean-shops).

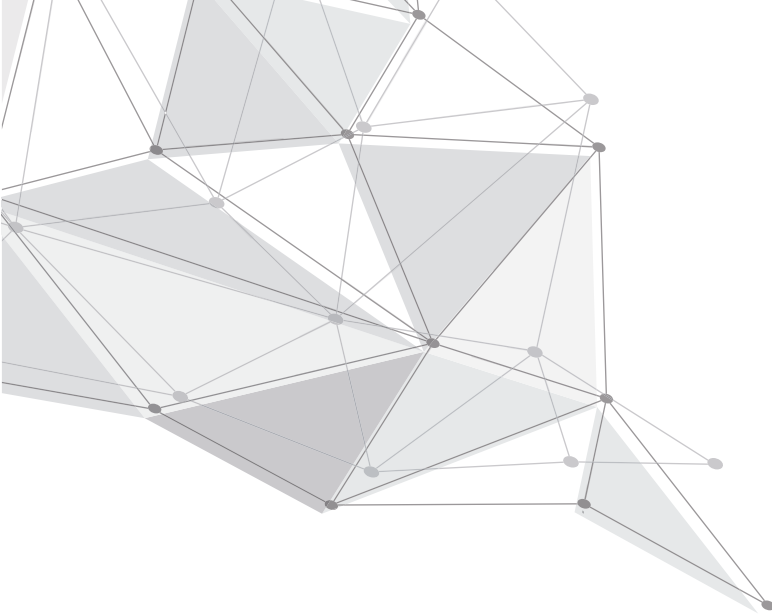
En outre, lors du Salon Auto-Expo 2018, l'OMPIC a animé avec les représentants du Secteur des PDR (Renault-Tanger, SMEIA) et le CNPAC, une table ronde sur les questions de contrefaçon des PDR, en évoquant les objectifs du Label SALAMATOUNA, système basé sur la maîtrise de la traçabilité dans le circuit de distribution, et son intérêt pour les professionnels du secteur, et pour les consommateurs.

Dans le même cadre, l'OMPIC a organisé deux ateliers sectoriels relatifs à l'application des mesures de lutte contre la contrefaçon dans le secteur des pièces de rechange automobile (PDR). Les dits ateliers ont eu lieu le Jeudi 5 Juillet 2018 à Casablanca au siège de l'OMPIC, et le Vendredi 6 Juillet 2018 à Tanger. Ces ateliers ont pour objet de Permettre aux autorités d'application de droits tels que la Douane, la Gendarmerie royale et la Police, de présenter les différentes mesures et interventions sur le terrain pour la lutte contre la contrefaçon, ainsi que faciliter à ces autorités d'application de droits l'identification des produits contrefaisants par rapport aux produits authentiques, et ce via des ateliers pratiques animés par des entreprises du secteur.

L'OMPIC a participé au Salon International de la Pièce de Rechange Automobile au Maroc « Moroccan Automotive Technologies », organisé par le GIPAM « Groupement Interprofessionnel de l'Automobile au Maroc » du 12 au 15 Décembre 2018 à Casablanca. Lors de cet événement l'OMPIC a pris part à une table ronde autour du thème « Modernisation de la distribution dans le secteur des pièces de rechange automobile », et a mis en avant le rôle de la propriété industrielle en général et de la marque collective de certification SALAMATOUNA en particulier, dans la construction d'une relation de confiance entre les opérateurs du secteur des pièces de rechange automobile et le consommateur final.

5

RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES



RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES

I. RESSOURCES HUMAINES

En 2018, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- ♦ Un taux d'encadrement à 91% de l'effectif ;
- ♦ Une parité femmes-hommes de 53%, avec 62 femmes et 54 hommes ;
- ♦ Une légère diminution de l'âge moyen, qui est passé à 37 ans en 2018 contre 37,8 ans en 2017.

Aussi, l'année 2018 a connu :

- ♦ La promotion de catégorie par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP) de :
 - 7 personnes de grade « cadre 2^{ème} catégorie » au grade « hors cadre ».
 - 4 personnes de grade « cadre 1^{ère} catégorie » au grade « cadre 2^{ème} catégorie ».
 - 1 personne de grade « Haute Maîtrise » au grade cadre « 1^{ère} catégorie ».
 - 2 personnes de grade « Maîtrise » au « Haute Maîtrise ».
- ♦ L'avancement de rang de 74 personnes :
 - 18 hors cadre ;
 - 37 cadres de 2^{ème} catégorie ;
 - 12 cadres de 1^{ère} catégorie ;
 - 3 agents haute maitrise ;
 - 4 agents de maitrise.
- ♦ Une répartition des effectifs comme suit :
 - 35 hors cadres ;
 - 50 cadres de 2^{ème} catégorie ;
 - 21 cadres de 1^{ère} catégorie ;
 - 4 agents haute maitrise ;
 - 6 agents maitrise.

II. AUDIT

Le bilan de l'activité Audit et Risk Management a connu la réalisation des actions suivantes :

♦ Travaux du Comité d'Audit de l'OMPIC :

L'année 2018 a été marquée par la nomination d'un nouveau Président du Comité d'Audit de l'OMPIC. Il s'agit de M.BELFAHMI, Chef de la Division des Programmations et Restructurations au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Comité s'est réuni le 25 Juin 2018 afin d'examiner principalement les points suivants :

- Examen des comptes arrêtés au 31/12/2017.
- Examen du rapport de l'auditeur externe.
- Situation de la cartographie des risques.
- Bilan de l'activité d'audit interne.
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.

♦ Audit des comptes de l'exercice 2017 :

Comme chaque année, les comptes de l'OMPIC sont audités par un cabinet indépendant. Sa mission consiste en l'évaluation et l'appréciation du dispositif du contrôle interne, ainsi que l'audit des états financiers établis selon CGNC et l'audit des états d'exécution budgétaire.

Le résultat de cette mission a été conclu par une certification des comptes sans réserves. En effet, ils sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de sa situation financière et du patrimoine de l'Office, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Il est à signaler que les comptes arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit (en Mdh) :

• Chiffre d'affaires	68.26	• Résultat non courant	-0.29
• Valeur ajoutée	47.56	• Résultat net	4.31
• Excédent brut d'exploitation	17.88	• Actif Immobilisé	47.69
• Résultat d'exploitation	6.81	• Financement permanent	78.26
• Résultat financier	0.42	• Trésorerie Actif	23.66
• Résultat courant	7.23	• Total Bilan	100.87

♦ L'audit des antennes régionales :

Dans le cadre du programme annuel d'audit des cellules régionales, des missions de contrôle de gestion ont été réalisées au cours de 2018. En effet, 16 antennes ont été auditées, il s'agit de :

• Agadir	• Dakhla
• El-Jadida	• Essaouira
• Fès	• Kenitra
• Marrakech	• Meknès
• Mohammedia	• Nador
• Oujda	• Rabat
• Settat	• Tanger
• Tétouan	• Tiznit

Ces missions ont pour objectifs de :

- Vérifier la conformité des procédures relatives à la régie de recette, ainsi que celles du front office par rapport aux dispositions de la loi, et aux exigences des référentiels de l'Office.
- Mettre en évidence les éventuelles faiblesses du contrôle interne.
- Identifier les pistes d'amélioration et formuler les recommandations.
- Recueillir les besoins des représentants régionaux.

III. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2018, a été marquée par la tenue de deux réunions du Conseil d'Administration de l'OMPIC, la première tenue le 23 Janvier 2018, a porté sur les points suivants :

- Approbation du Procès-verbal de la 27^{ème} réunion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activité de l'année 2017.
- Etat d'avancement de la stratégie Propriété Industrielle et Commerciale 2016 - 2020.
- Plan d'action et budget 2018.
- Projet de Règlement propre de passation des marchés de l'OMPIC.
- Amendement du statut du personnel.
- Amendement de la décision des tarifs des services rendus par l'Office.

Quant à la deuxième tenue le 11 Juillet 2018, elle a porté sur les points suivants :

- Approbation du Procès-verbal de la 28^{ème} réunion du Conseil d'Administration.
- Activité des cinq premiers mois de l'année 2018.
- Arrêté des comptes clos au 31/12/2017.
- Rapport d'audit sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Travaux du Comité d'Audit de l'OMPIC.
- Rapport du Contrôleur d'État.



Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca
www.ompic.ma